



PRÉFET DU GARD

# **Recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard**

**N° 2015-09-A Édition spéciale N°84  
DU 01/09/2015.**

# Sommaire

## **DDFIP**

- Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire donnée par M. Jean-François REYNAUD, AFIP, à différents agents du pôle pilotage et ressources
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, aux agents de la ddfip du Gard en matière d'affaires domaniales et de fdl
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, à des agents de la ddfip du Gard habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, à Mme LEGER, directrice du pôle fiscal en matière de dispense de versement
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. JUANCHICH, directeur départemental des finances publiques, en matière de vente des biens meubles saisis
- Arrêté portant délégation de signature donnée par M. MERLE, chef de service comptable, aux agents du SIE de Nîme-Ouest en matière de contentieux et gracieux fiscal

## **DRLP-BEAGT**

- Arrêté fixant la date de l'élection municipale partielle de SERNHAC portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations de candidatures
- Arrêté déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard
- Arrêté déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les communes du département du Gard

## **ARS Languedoc-Roussillon**

- ARS LR n°2015-1916 Décision tarifaire n°954 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Rivière Marze
- ARS LR n°2015-1914 Décision tarifaire n°944 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD Les Jardins de l'Escalette
- ARS LR n°2015-1777 Décision tarifaire n°789 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2015 de l'EHPAD St Laurent



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DU GARD  
22, avenue Carnot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-003

**ARRETE**  
portant délégation de signature aux agents de la  
Direction départementale des finances publiques du Gard

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le code du domaine de l'Etat ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2008-1248 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;  
Vu l'arrêté du 4 décembre 2013 nommant M. Didier MARTIN, Préfet du Gard ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-DM-26 du 1<sup>er</sup> septembre 2014, portant délégation de signature à M. Pierre JUANCHICH, Administrateur Général des Finances Publiques du Gard ;  
Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Arrête :**

Art. 1<sup>e</sup>. - dans le cadre des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à M. Pierre JUANCHICH, Directeur départemental des finances publiques du Gard, la délégation de signature qui lui est conférée, est subdéléguée à Mme Anne-Françoise BARUTEAU, directrice du pôle gestion publique et à défaut à Mme Christine MAHEUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service local France Domaine :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées à l'administration chargée des domaines.	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.
8	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.  Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques.  Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques. Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.  Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

	publiques.	
9	L'instruction de toutes les demandes, tous actes, toutes conventions, et formalités relatives à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'Etat et les établissements publics.	Décret n° 2008-1248 du 1 <sup>er</sup> décembre 2008
10	Communication chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des différents états indiquant, notamment le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.	Art. D.1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales  Décret n°2004-374 du 29 avril 2004

**Art. 2.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 1 de l'article 1<sup>er</sup> :

- la délégation conférée à Mme Christine MAHEUX ne porte que sur les cessions inférieures à 500 000 € ,
- la délégation conférée à Mme Anne-Françoise BARUTEAU n'est valable pour les cessions supérieures à 500 000 € qu'en l'absence de M. Pierre JUANCHICH.

**Art. 3.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 8 de l'article 1<sup>er</sup>, la délégation de signature conférée à M. Pierre JUANCHICH sera exercée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, par Mme Andrée FARIGOULES, inspectrice des finances publiques, Mme Anne MERLE, inspectrice des finances publiques.

**Art. 4.** - En ce qui concerne les attributions visées sous le numéro 10 de l'article 1<sup>er</sup>, la délégation de signature conférée à M. Pierre JUANCHICH, sera exercée à défaut de Mme Anne-Françoise BARUTEAU, directrice du pôle gestion publique, par Mme Isabelle BERDAGUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques ou Mme Florence TURCHI, inspectrice des finances publiques.

**Art. 5.** - La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : "pour le Préfet et par délégation".

**Art. 6.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2014.

**Art. 7.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Gard.

Fait à Nîmes le 1er septembre 2015

Pour le Préfet du Gard et par délégation,  
L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Départemental des Finances Publiques

Pierre JUANCHICH





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DU GARD  
22, avenue Camot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-02

**Arrêté**  
**portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de**  
**l'expropriation**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;  
Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;  
Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;  
Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Mme Christine MAHEUX, inspectrice divisionnaire des finances publiques, Mme Anne MERLE, inspectrice des finances publiques, Mme Andrée FARIGOULES, inspectrice des finances publiques, sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département du Gard en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 1er septembre 2014.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Gard.

Fait à Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur départemental des finances publiques,

Pierre JUANCHICH



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DU GARD

22 Avenue Carnot  
30943 NIMES CEDEX 9  
RAA 2015-09-005

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

La Directrice départementale des finances publiques du Gard :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom de la directrice départementale des finances publiques, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Nicole LEGER, Administratrice des Finances publiques, responsable du Pôle Gestion Fiscale .

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté du 7 novembre 2014.

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Pierre JUANCHICH



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DU GARD  
22, avenue Carnot  
30943 – Nîmes cedex 9  
RAA 2015-09-004

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques du GARD,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R\* 260 A-1 ;  
Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Délégation de signature est accordée à :

- Mme Nicole LEGER, Administratrice des Finances Publiques ;
- Mme Claudine BADY, Administratrice des Finances Publiques Adjointe ;
- Mme Christine FIGUIERE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe.

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2 . – Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Art. 3 . – Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du département du GARD.

A Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

Le Directeur départemental des finances publiques,

Pierre JUANCHICH



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU GARD  
22 avenue Carnot  
30943 NIMES CEDEX 09  
RAA 2015 09 006

### DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale du Gard,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant M. Didier MARTIN, préfet du Gard ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2013 portant nomination de M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-DM-29 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-François REYNAUD, administrateur des finances publiques ;

Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-François REYNAUD à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

**DECIDE :**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François REYNAUD, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet du Gard du 23 décembre 2013, sera exercée par :

**Pour la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique**

M. Thomas PAILLARD, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du contrôle de gestion, du budget, de l'immobilier et de la logistique

ou Mme Anne MAZOYER, inspectrice des Finances publiques

**Pour la division des ressources humaines et de la formation professionnelle**, reçoivent délégation de signature, dans le cadre des attributions de leur service, pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de leur service :

M. Maxime VILLAR, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

M. Jean-Michel LONGUET, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjoint auprès de la responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;

Mme Gisèle JONQUET, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service Ressources humaines ;

M. Sébastien LEONARDUZZI, inspecteur des Finances publiques, Conseiller Ressources humaines ;

Mme Christel CARTAGENA, inspectrice des Finances publiques, responsable du pôle Social et Environnement de travail.

**Article 2** : Reçoivent délégation de signature sans pouvoir autonome, en matière d'expression des besoins d'achat et de constatation du service fait valant ordre de paiement de la direction départementale des finances publiques du Gard :

Mme Laure FERNANDEZ, contrôleur principale des Finances publiques,

M. Yves DURAND, contrôleur principal des Finances publiques,

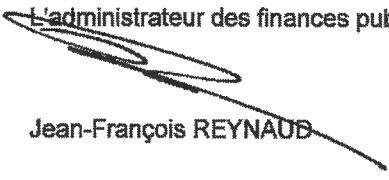
M. Thierry PONOT, contrôleur principal des Finances publiques,

Mme Monique BORNET, contrôleuse des Finances publiques.

**Article 3** : La présente décision annule et remplace les précédentes décisions du 14 avril 2014 et du 28 mai 2015

**Article 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Gard.

Fait à Nîmes , le 1<sup>er</sup> septembre 2015

  
l'administrateur des finances publiques

Jean-François REYNAUD

**DELEGATION DE SIGNATURE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
DE NÎMES-OUEST**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R<sup>e</sup> 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mesdames VIVES Hélène et FROMONT Sylvie, Inspectrices, adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest, à l'effet de signer :

1<sup>o</sup>) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2<sup>o</sup>) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3<sup>o</sup>) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4<sup>o</sup>) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5<sup>o</sup>) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6<sup>o</sup>) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7<sup>o</sup>) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet.

1°) dans la limite de 5 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Gilles ARNAUD  
Laurent BANGARDI  
Anaëlle BOUCHITE  
Christine BRUNO-COULY  
Stéphane CHAUDANSON  
Pascal CLOAREC  
Alex FOURNEUF  
Marc HENRY  
Joëlle LEDOUX  
Jérôme MARIN  
Liliane MICHELET  
Véronique POULLAIN  
Mireille PUJANTE  
Alec REUS  
Laurence SERODY  
Chantal SUTRA  
Olivier TOURNIER  
Patricia VIGNERON

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Laurence MALET-PATISSOU  
Odile PEREZ  
Pierrette THEROND

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites quelque soit le grade et les déclarations de créances aux seuls contrôleurs ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Gilles ARNAUD	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurent BANGARDI	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Anaëlle BOUCHITE	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
Christine BRUNO	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Stéphane CHAUDANSON	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Pascal CLOAREC	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Alex FOURNEUF	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Marc HENRY	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Joëlle LEDOUX	Contrôleur	5 000 €	12 mois	10 000 euros
Jérôme MARIN	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Liliane MICHELET	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Philippe MULLER	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Véronique POULLAIN	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Mireille PUJANTE	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Alec REUS	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurence SERODY	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Chantal SUTRA	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Olivier TOURNIER	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Patricia VIGNERON	Contrôleur	5 000 €	6 mois	5 000 euros
Laurence MALET-PATISSOU	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros
Odile PEREZ	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros
Pierrette THEROND	Agent	2 000 €	6 mois	5 000 euros

#### **Article 4**

Ces délégations prennent effet au 1er septembre 2015.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du GARD

A NIMES, le 31 août 2015  
 Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Nîmes-Ouest,

**Louis MERLE**



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DES ELECTIONS  
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DU TOURISME

RÉF. : DRLP/BEGAT/BM/APP Convocation

Affaire suivie par : Bernadette MOURÉ

04 66 36 41 81

04 66 36 41 76

Courriel : bernadette.moure@gard.gouv.fr

Arrêté n° 2015-243-001-BM  
en date du 31 mai 2015

fixant la date de l'élection municipale partielle de SERNHAC portant convocation des électeurs et fixant le délai de dépôt des déclarations des candidatures

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Nîmes.

Vu le code électoral, notamment ses articles L.247 et L.270,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

Vu la circulaire du Ministre de l'intérieur aux maires n° NOR/INT/A/1328228C du 12 décembre 2013 relative à l'organisation et au déroulement des élections municipales de 23 et 30 mars 2014 dans les communes de 1 000 habitants et plus,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/12/11118/C du 3 décembre 2012 relative à l'organisation des élections partielles,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/14/05029/C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires,

Vu le décès, survenu le 24 juillet 2015, de Monsieur Michel PAULIN, Maire de la commune de SERNHAC,

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, de procéder au renouvellement du conseil municipal en vue d'élire un nouveau maire,

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L. 247 du code électoral de procéder à la convocation des électeurs quinze jours au moins avant le scrutin,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Les électrices et les électeurs de la commune de SERNHAC sont convoqués le dimanche 11 octobre 2015 à l'effet de procéder au renouvellement du conseil municipal (19 membres) et d'élire un conseiller communautaire augmenté d'un candidat supplémentaire.

Article 2 : Les déclarations de candidature seront déposées à la Préfecture du GARD – Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques – Bureau des Elections – 1, rue Guillemette – 30045 Nîmes Cedex 9 :

\* Pour le premier tour de scrutin :  
du jeudi 17 septembre 2015 au mercredi 23 septembre 2015, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures;  
et le jeudi 24 septembre 2015, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures,

\* en cas de second tour,  
le lundi 12 octobre 2015 de 14 heures à 16 heures,  
le mardi 13 octobre 2015 de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.

Article 3 : La déclaration de candidature obligatoire pour chaque tour de scrutin, doit être rédigée sur l'imprimé CERFA 14997\*01 qui doit être rempli en ligne, puis imprimé et signé. Le responsable de liste doit également compléter l'imprimé CERFA 14998\*01 et fournir la liste des candidats à l'élection municipale (*annexe 6*) et la liste des candidats à l'élection communautaire (*annexe 7*) – imprimés référencés : Imprimés inscriptibles en ligne – page 2 sur le site.

Ces documents sont en ligne sur le site :

<http://www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-municipales-de-2014>

Article 4 : La déclaration de candidature indique expressément les noms, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature. Elle est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de l'article L.228 du Code Electoral (C.E).

Le récépissé de dépôt ne peut être délivré que si les conditions énumérées à l'article L.228 du Code Electoral (C.E) sont

En cas de refus de délivrance du récépissé, le candidat dispose de vingt-quatre heures pour saisir le tribunal administratif de Nîmes, qui statue en premier et dernier ressort dans les trois jours du dépôt de la requête. Faute pour le tribunal d'avoir statué dans ce délai, le récépissé est délivré.

Article 5 : La liste des candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe au premier comme au second tour, qu'il s'agisse de la liste des candidats au Conseil Municipal (article L264 du C.E) ou de la liste des candidats au Conseil Communautaire (article L273-9 du C.E).

Article 6 : Le tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage aux listes candidates aura lieu le vendredi 25 septembre à 9 h 00.

Article 7 : L'élection se fera sur la liste électorale arrêtée le 28 février 2015, complétée du tableau rectificatif du 17 mars 2015. Les seules modifications, susceptibles d'être apportées à cette liste, ne pourront avoir pour objet que :

- les inscriptions résultant de l'application des dispositions de l'article L.30 du code électoral;
- celles ordonnées par décision judiciaire sur des réclamations formées dans les délais légaux;
- les radiations motivées par des décès et par des jugements définitifs comportant incapacité.

Article 8 : Un tableau de rectification contenant les changements indiqués dans l'article précédent sera publié, s'il y a lieu, cinq jours avant la réunion des électeurs, soit le mardi 6 octobre 2015.

Article 9 : Le scrutin sera ouvert le dimanche 11 octobre 2015, à huit heures et clos à dix-huit heures.

Article 10 : La campagne sera ouverte, pour le premier tour, le lundi 28 septembre 2015 et sera close le samedi 10 octobre 2015 à minuit et en cas de second tour, elle sera ouverte le lundi 12 octobre 2015 et sera close le samedi 17 octobre 2015 à minuit.

Article 11 : Le vote aura lieu sous enveloppe de couleur orange. L'électeur devra passer par l'isoloir.

Article 12 : Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires des communes de 1000 habitants et plus sont élus au scrutin de liste à deux tours; avec dépôt de listes paritaires comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ou suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.  
Les sièges sont répartis entre les listes, à la proportionnelle à la plus forte moyenne avec prime majoritaire de 50 % à la liste arrivée en tête (article L.262 du C.E.).

Article 13 : L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 18 octobre 2015, aux mêmes horaires de scrutin.  
A cette seconde opération, l'élection aurait lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

Article 14 : Pour l'organisation et le déroulement des opérations électorales seront appliquées les dispositions de la circulaire ministérielle n° NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel.

Article 15 : - Le secrétaire général de la préfecture du Gard,

- Le Premier Adjoint au Maire chargé de l'intérim des fonctions de Maire de Serniac  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituels.

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Nîmes,

Denis CLAGNON



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,  
de l'Administration Générale  
et du Tourisme

Réf. : DRLP/BEAGT/LP

Affaire suivie par : Laurence PEZET  
Tél : 04 66 36 41 81  
Fax : 04 66 36 41 76  
Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le 31 août 2015

Arrêté n° 2015243-0001

déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment l'article R. 40,

Vu la loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2015-882 du 17 juillet 2015 relatif à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales en 2015, et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014241-0005 du 29 août 2014 déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département du Gard pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 29 février 2016,

Vu la circulaire n° NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Considérant les changements intervenus et signalés par les Maires dans les communes du GARD depuis la publication de l'arrêté susvisé,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> : les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2014241-0005, déterminant l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du département cesseront d'avoir effet le 30 novembre 2015.

Article 2 : en application des dispositions de l'article R. 40 du Code électoral, les emplacements des 714 bureaux de vote du département du Gard sont fixés ainsi qu'il suit dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Article 3 : un périmètre géographique est affecté à chaque bureau de vote. Pour les communes qui disposent de plusieurs lieux de vote, des cartes concrétisant les aires géographiques des bureaux de vote ou des listings précisant l'affectation des rues, secteurs de rues, quartiers, lieux dits ou hameaux par bureau de vote resteront annexés à l'original du présent arrêté et pourront être consultés au Bureau des élections de la Préfecture du Gard. Par dérogation à ces dispositions, les communes dotées de plusieurs bureaux de vote implantés dans un même local sont autorisées à utiliser une répartition par ordre alphabétique de leurs électeurs.

Article 4 : dans les communes à plusieurs bureaux de vote, les militaires, les mariniers, les personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et les Français établis hors de France, remplissant les conditions prévues par les articles L. 12 - alinéa 1<sup>e</sup>, L. 13, L. 14 et L. 15 du Code électoral et pour lesquels il s'avère impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau, seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur de la commune.

Article 5 : pour les villes de NIMES et d'ALES, l'inscription des électeurs visés à l'article 4 s'effectuera de la façon suivante :

- pour la ville de NIMES : sur la liste électorale du bureau centralisateur de l'hôtel de ville (3ème canton),
- pour la ville d'ALES : par répartition égale entre les trois bureaux centralisateurs.

Article 6 : les dispositions du présent acte seront applicables pour toutes les élections au suffrage universel direct susceptibles de se dérouler dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le 28 février 2017.

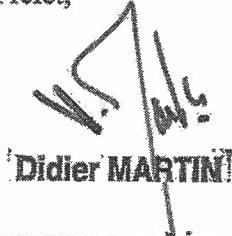
Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

- le Sous-Préfet du Vigan,
- le Sous-Préfet d'Alès,
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera immédiatement publié par chacun des maires en ce qui concerne sa commune.

Le texte complet de cet arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,



Didier MARTIN

**ANNEXE 1 A L'ARRÈTÉ PREFECTORAL N° 2015-243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE NOM	N° DE BUREAUX DE VÔTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VÔTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VÔTE (consultable en Préfecture)
			N°	BV CENT.	ADRESSE	
003	AIGUES-MORTES	6	1	X	Salle Nicolas Lasserre - Boulevard intérieur Nord	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 1
			2		Salle l'Oustau - 34 boulevard Diderot	
			3		École Charles Gros (salle) - Avenue Frédéric Mistral	
			4		École maternelle Charles Gros (classe) - Avenue Frédéric Mistral	
			5		École Henri Sevérin (classe) - Chemin de Trouche	
			6		École Henri Sevérin (salle) - Chemin de Trouche	
			1	X	Salle Lucien Dumais - Boulevard Fantonne Guilleme	
			2		Salle Lucien Dumais... Boulevard Fantonne Guilleme	
			3		Salle Jacques Siere - Boulevard Fantonne Guilleme	
			4		Salle Jacques Siere - Boulevard Fantonne Guilleme	
006	AJMARGUES	4	1	X	Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 3
			2		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			3		Salle Laperan - Boulevard Gambetta	
			4		Salle de la Maison du Peuple - Place de la République	
			5		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			6		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			7		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
019	AUBAIS	2	1	X	Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 4
			2		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			3		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			4		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			5		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			6		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
			7		Salle des fêtes... Route d'Aigues-Vives	
059	CAILAR (LE)	2	1	X	Salle du Chemin Neuf	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 5
			2		Salle du Chemin Neuf	
			3		Salle du Chemin Neuf	
			4		Salle du Chemin Neuf	
			5		Salle du Chemin Neuf	
			6		Salle du Chemin Neuf	
			7		Salle du Chemin Neuf	
123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	3	1	X	Palais des Sports - Allée Victor Hugo	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 6
			2		Villa Parcy - Parking la Plaquette	
			3		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lassere	
			4		Palais des Sports - Allée Victor Hugo	
			5		Les Argonautes - Avenue du Mail	
			6		Carrefour 2000 - Avenue Jean Lassere	
			7		Hôtel de ville - Face de la Libération	
133	GRAU-DU-ROI (LE)	7	1	X	Mairie - Salle du conseil municipal - Rue Henri Méry	Cf. Canton d'AIGUES-MORTES - Annexe 7
			2		Salle Vincent Scotto - 456 boulevard Gambetta	
			3		Salle maternelle du Groupe scolaire Chloé Dusourd - 252 boulevard Alexandra David-Neel	
		NOMBRE DE BUREAUX DE VÔTE DU CANTON			27	

**ANNEXE 2 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE NOM	N° DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF. DE VOTE	N° BV VILLE d'ALES	N° BV CENT. d'ALES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						ADRESSE	PRÉCISATION	
05	ALES (partie 1)	10	1	n° 101	X	Prairie 1, Geffrain David - 482, chemin des Prairies		
			2	n° 102		Prairie 2, Complexe sportif, Chemin des Sports		
			3	n° 103		Ecole maternelle Faubourg du Soleil - 59 Faubourg du Soleil		
			4	n° 104		Près Raciaux - C.F.A. - Quai des Prés Raciaux		
			5	n° 105		Ecole primaire Rochefeuille 1 - Place Georges Dupuis		
			6	n° 106		Ecole primaire Rochefeuille 2 - Place Georges Dupuis		
			7	n° 107		Ecole des Prés Saint Jean 1 - rue Ampère		
			8	n° 108		Ecole des Prés Saint Jean 2 - rue Ampère		
			9	n° 109		Groupe scolaire Les Promenades - Impasse des Promenades		
			10	n° 110		Ecole Primaire La Royale 546 route de la Royale		
010	ANDUZE	2	1	-	X	Salle Marcel Païnol - Rue Polico		
			2	-		Salle Ugolin - Plan de Brie :		
027	BAGARD	2	1	-	X	Mairie - 159, route d'Ales		
			2	-		Foyer communal - 159, route d'Ales		
042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1	-	X	Salle des fêtes - Halle des sports -		
			2	-		Halle des sports -		
129	GENERARGUES	1	-	-	X	Foyer communal - Route de Millet (à proximité de la mairie)		
			2	-		Ecole communale Marcel Païnol - 97, chemin Béroud de Malavas		
214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	2	1	-	X	Ecole communale Marcel Païnol - 97 chemin Béroud de Malavas		
			2	-		Hôtel de ville - 41, rue des Mariniouals		
243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	5	1	-	X	Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
			2	-		Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château		
			3	-		Groupe scolaire Margnac - 1162, ancien chemin de Sommières		
			4	-		Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot		
			5	-		Mairie - 370, avenue Jean Rampon		
270	ST-JEAN-DU-PIN	1	-	-		L'ensemble du territoire communal		
			26	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON				

ANNEXE 3 A L'ARRÈTE PREFECTURAL N° 2015/243-001 DU 31 AOÛT 2015  
CANTON D'ALES 2 (N° 3)

CL N° d' ARR. CIRCO. LÉGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE						Cf. Canton d'ALES-2 - Annexe 1
			N° BV DE VOTE	NB. DE BUREAUX PREF.	N° BV d'ALES	N° BV ville	ADRESSE:		
1	007	ALES (partie 2)	11	211	X	Ecole maternelle Chantilly - 211 Impasse des Oliviers			
			12	212	X	Ecole primaire Clavières 1 - Esplanade de Clavières			
			13	213	-	Ecole maternelle Clavières 2 - 23 allée des Peupliers			
			14	214	-	Sainte 1 Crouzillac - 39 avenue Vincent d'Indy			
			15	215	-	Sainte 2 Brûuges - 39 avenue Vincent d'Indy			
			16	216	-	Ecole maternelle Paul Langevin - Rue de l'Argoual			
			17	217	-	Maison du Peuple - Tamari - Place Danielle Casanova			
			1	-	-	Salle de la médiathèque - Rue des Tilleuls			
			1	-	-	Mairie - Le Puech			
			1	-	-	Mairie - 1578, route des Fumades			
2	035	BELVEZET	1	-	-	Mairie - Place des Ecoles			
			1	-	-	Mairie - Place du Château			
			1	-	-	Mairie - 2, place de la Mairie			
			1	-	-	Mairie - Salle municipale - Lieudit Le Grand Rabotier			
			1	-	-	Mairie - Place du village			
			1	-	-	Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Pau			
			2	-	-	Foyer Géorgies Brassens - Avenue Jacques Duclos - Camont			
			3	-	-	École publique - Soulier			
			4	-	-	Foyer communal - La Vabellie			
			5	-	-	Salle polyvalente - Espace La Fare Alais - Avenue Marcel Pau			
3 ; 2	04	ST-JUST-ET-VACQUIERES	1	-	-	Salle des mariages - Place de la Mairie			
			1	-	-	Le Village - Groupe scolaire Jean Giono - Rue des Muriers			
			2	-	-	Le Rieu - Centre de loisirs - Chemin des Pinsons			
			3	-	-	Mazac - Foyer socio-culturel - Rue Florian			
			4	-	-	Les Bleuets - Immeuble Les Bleuets - Chemin des Bleuets			
			5	-	-	Mairie 1 - Place de l'Hôtel de Ville			
			1	-	-	Mairie 2 - Place de l'Hôtel de Ville			
			2	-	-	Mairie - Le Village			
			3	-	-	Mairie - Salle du Conseil municipal - Le Village			
			4	-	-	Mairie - Rue Principale			
3 ; 2	04	ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	5	-	-				
			1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
3 ; 2	04	ST-PRIVAT-DES-VIEUX	4	-	-				
			5	-	-				
			1	-	-				
			2	-	-				
3 ; 2	04	294	1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
			4	-	-				
3 ; 2	04	305	1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
			4	-	-				
3 ; 2	04	316	1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
			4	-	-				
3 ; 2	04	320	1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
			4	-	-				
3 ; 2	04	338	1	-	-				
			2	-	-				
			3	-	-				
			4	-	-				
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON			30						

**ANNEXE 4 A L'ARRETE PREFCTORAL N°2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	N° INSEE NOM	NB DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV VILLE d'ALES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Prefecture)
						BY CENT	ADRESSE	
007	ALES (partie 3)		12	18	318	X	Hôtel de ville - Place de l'Hôtel de ville	Cf. ville d'ALES - Annexe 1
				19	319		Ecole primaire Frédéric Mistral I - 3 rue Frédéric Mistral	
				20	320		Ecole primaire Veillatier Rue Veillatier	
				21	321		Ecole primaire plan d'Ales 1 - Rue Claude Debussy	
				22	322		Ecole maternelle, plan d'Ales 2 - 11 rue Maximin Diombris	
				23	323		Ecole primaire, montée de Sihol 1 - 8/4 montée des Sihol	
				24	324		Ecole primaire, montée de Sihol 2 - 8/4 montée des Sihol	
				25	325		Ecole primaire Claire Lacombe 1 - Rue Gracchus Babeuf	
				26	326		Ecole maternelle Claire Lacombe 2 - Rue Gracchus Babeuf	
				27	327		Ecole primaire Louis Pasteur - Grand Rue Jean Moulin	
				28	328		Espace Als Carol 1 - 14 rue Jules Cazot	
				29	329		Espace Als Carol 2 - 14 rue Jules Cazot	
04				072	CASTELNAU-VALENCE	1	-	L'ensemble du territoire communal
				101	DEAUX	1	-	L'ensemble du territoire communal
				108	EUZET	1	-	L'ensemble du territoire communal
				158	MARTIGNARGUES	1	-	L'ensemble du territoire communal
				165	MEJANNE-LES-ALES	1	-	L'ensemble du territoire communal
				177	MONTTEILS	1	-	L'ensemble du territoire communal
				240	ST-CÉZAIRE-DE-GAÜZIGNAN	1	-	L'ensemble du territoire communal
				250	ST-ETIENNE-DE-L'OLM	1	-	L'ensemble du territoire communal
				259	ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS	3	X	L'ensemble du territoire communal
				261	ST-HIPPOLYTE-DE-GATON	1	-	Cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 2
				264	ST-JEAN-DE-CYRARGUES	1	-	L'ensemble du territoire communal
				285	ST-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE	1	-	L'ensemble du territoire communal
				348	VEZENOBRES	2	X	L'ensemble du territoire communal
					NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON	28		cf. Canton d'ALES-3 - Annexe 3

**ANNEXE 5 A L'ARRÈTE PREFCTORAL N°2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE BAGNOLS SUR CEZE (N° 5)**

RCO AF GIS.	COMMUNE	N° INSEE	NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					N°	EN CENT. ADRESSE	
028	BAGNOLS-SUR-CEZE	12			1	X	Hôtel de ville - Salle de Justice de paix - Place Auguste Mallef
					2	-	Centre culturel - Salle A - Place Flora Tristan
					3	-	Centre culturel - Salle D - Place Flora Tristan
					4	-	Centre culturel - Espace Séniors - Place Flora Tristan
					5	-	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordellet
					6	-	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordellet
					7	-	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordellet
					8	-	Halle des Sports Saint-Exupéry - Avenue du Bordellet
					9	-	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan
					10	-	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan
					11	-	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan
					12	-	Halle des Sports Jean Mermoz - Le Bosquet - Chemin de Bourdilhan
03	CAVILLARGUES	076			1	-	Mairie - Le tour de la ville
					1	-	Mairie - Place des Marronniers
					2	X	Mairie - Salle n° 1 - Rdc - Place de la Mairie
092	CHUSCLAN	081			1	-	Salle des remparts - Chemin de ronde
					2	-	Mairie - Place de la Liberté
					1	-	Mairie - Salle des mariages - 11, avenue des Tavans
					1	-	Mairie - Place de la Vignasse
127	CONNAUX	092			1	X	Ancien presbytère - Hameau de Colombier
					2	-	Ancienne école - Hameau de Carmes
					3	-	Mairie - Sabran
191	GAUJAC	127			1	-	Mairie - Place de la Liberté
					1	-	Mairie - Salle des mariages - 11, avenue des Tavans
					1	-	Mairie - Place de la Vignasse
196	PIN (LE)	191			1	-	Ancien presbytère - Hameau de Colombier
					2	-	Ancienne école - Hameau de Carmes
					3	-	Mairie - Sabran
225	SABRAN	251			1	-	Mairie - 276, Grand Rue
					1	-	Mairie - 3, rue de la Mairie
					3	-	Salle des fêtes - 30, impasse du Stade
292	ST-ETIENNE-DES-SORTS	292			1	-	Mairie - 276, Grand Rue
					1	-	Mairie - 3, rue de la Mairie
					1	-	Salle des fêtes - 30, impasse du Stade
331	ST-PONS-LA-CALM	331			1	-	Mairie - 276, Grand Rue
					1	-	Mairie - 3, rue de la Mairie
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON				25			

ANNEXE 6 À L'ARRÈTE PÉFECTORAL N° 2015243-00001 DU 31 AOÛT 2015  
CANTON DE BEAUCUAIRE (N° 6)

IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE				PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)			
CO- AR- GIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	N° DE BUREAUX DE VOTE	N° EN CEN. X	N° Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	Cf. Canton de BEAUCARE - Annexe 1	
Y3	012	ARAMON	3	1 X	Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin	Cf. Canton de BEAUCARE - Annexe 2	
Y1	032	BEAUCARE	12	2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	Cf. Canton de BEAUCARE - Annexe 3	
Y1	034	BELLEGARDE	6	1 X	..... ..... ..... ..... ..... .....	L'ensemble du territoire communal	
Y3	089	COMPES	1	-	.....	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G	
Y1	117	FOURQUES	2	1 X 2	..... .....	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z	
Y1	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	1 X 2 3	..... ..... .....	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à C	
Y1	336	VALLABREGUES	1	-	.....	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de D à L	
					.....	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à Z	
					.....	L'ensemble du territoire communal	
					.....	VOTE DU CANTON	
					.....	NOMBRE DE BUREAUX DE	
					.....	28	

**ANNEXE 7 A L'ARRÈTE PREFCTORAL N°2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

IRCO, N° INSEE LEGIS.	COMMUNE	N° DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
			N° ENZENT.	ADRESSE	
02 18	ASPERES	1	-	Mairie - 1 place du Languedoc	L'ensemble du territoire communal
02 023	AUJARGUES	1	-	Foyer communal - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
02 043	BOISSIERES	1	-	Salle polyvalente - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
02 062	CALVISSON	5	1 X 2 ..... 3 ..... 4 ..... 5 .....	Foyer communal 1 - Place Georges Méjean Foyer communal 2 - Place Georges Méjean Foyer communal 3 - Place Georges Méjean Ancienne école - Rue de l'Ecole - Hameau de Sutars	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 1
05 066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	-	Espace associatif de l'Ierbois - 3 avenue du 11 novembre	L'ensemble du territoire communal
05 088	COMBAS	1	-	Salle polyvalente - Route de Séilignac	L'ensemble du territoire communal
02 091	CONGENIES	1	-	Foyer communal - Rue du Moulin à huile	L'ensemble du territoire communal
05 098	CRESPIAN	1	-	Foyer communal - Place du Foyer	L'ensemble du territoire communal
05 112	FONS	1	-	Ecole maternelle - Chemin Vieil	L'ensemble du territoire communal
02 114	FONTAINES	1	-	Foyer communal - 9, rue du Foyer	L'ensemble du territoire communal
05 122	GAJAN	1	-	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
02 136	JUNAS	1	-	Mairie - 1, place de l'Avenir	L'ensemble du territoire communal
02 144	LEGGNARGUES	1	-	Mairie - 233, rue du 26 août 1944	L'ensemble du territoire communal
04 180	MONTIGNARGUES	1	-	Nouvelle Ecole communale - 20 Chemin des Bessons	L'ensemble du territoire communal
05 181	MONTMIRAT	1	-	Bibliothèque - Chemin de Paraloup	L'ensemble du territoire communal
05 182	MONTPEZAT	1	-	Mairie - 10, place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
02 186	NAGES-ET-SOLOORGUES	2	1 X 2 .....	Foyer communal - Chemin des Aires	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 2
05 193	PARNIARGUES	1	-	Foyer communal - Place Louis Bousquet	L'ensemble du territoire communal
04 224	ROLIVIERE (LA)	1	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 1 rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
05 233	ST-BAUZEY	1	-	Mairie - 1 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
02 244	ST-CLEMENT	1	-	Mairie - Rue des Fontaines	L'ensemble du territoire communal
04 255	ST-GENIES-DE-MALGOIRE'S	2	1 X 2 .....	Foyer socio-culturel - 1 rue du 19 mars 1962 Ecole élémentaire - 1 avenue des écoles	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 3
05 281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	-	Foyer socio-culturel - Place du Chêne de la Victoire - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
02 306	SALINELLES	1	-	Mairie - 14, plan de la Croix	L'ensemble du territoire communal
04 313	SAUZET	1	-	Mairie - 24, rue du Valadas	L'ensemble du territoire communal
02 321	SOMMIERES	3	1 X 2 ..... 3 .....	Espace Henri Dunant - Rue Poterie Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France Salle annexe du Gymnase - Avenue Pierre Mendès-France	Cf. Canton de CALVISSON - Annexe 4
02 324	SOUVIGNARGUES	1	-	Mairie - 8, route d'Uzès	L'ensemble du territoire communal
02 352	VILLEVILLE	2	1 X 2 .....	Foyer communal - Chemin Canala é Ris Foyer communal - Chemin Canala é Ris	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON			37		

ANNEXE 8 A L'ARRETE PREFCTORAL N° 2015/243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE LA GRAND'COMBE (N° 8)

CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	NOM	n° de bureau de vote	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consulstable en Préfecture)
				N° électr.	ADRESSE	
022	AUJAC	1	-	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
044	BONNEVAUX	1	-	Mairie - Le Village	Hôtel de Ville - Braxoux	L'ensemble du territoire communal
051	BRANOUX-LES-TAILLADES	2	1 X 2	Mairie aménagée - 4, rue des Taillades - Les Taillades	Mairie - Place Roger Assensel	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 1
077	CENDRAS	3	1 X 2 3	Foyer communal de Malajavene 127, chemin du Temple Foyer communal de La Blaudière - 36, rue de l'Usine à chevaux	Mairie - Place Roger Assensel	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 2
079	CHAMBON (LE)	1	-	Salle polyvalente - Place du village	Salle polyvalente - Place du village	L'ensemble du territoire communal
080	CHAMOISICAUD	1	-	Foyer rural - Place de la Mairie	Foyer rural - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
090	CONGOULES	1	-	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
094	CORBES	1	-	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
130	GENOLHAC	2	1 X 2	Salle polyvalente - Place du Colombier Ancienne école - Mairie annexe du Pont du Rastel	Salle polyvalente - Place du Colombier Ancienne école - Mairie annexe du Pont du Rastel	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 3
132	GRAND-COMBE (LA)	7	1 X 2 3	Mairie - Square Mandas France Centre des plisirs - 28, rue des Oliviers Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry	Mairie - Square Mandas France Centre des plisirs - 28, rue des Oliviers Ecole Anatole France - Entrée rue Jules Ferry	Les électeurs du côté impair de la rue Sainte Barbe (n° 1 à 7) du cœur de ville, de la rue Saint-Eloi, du quartier de La Poterie, du quartier du Risie Les électeurs des quartiers de Ribes, l'Aubionne et les rues Frugère et la Pise Les électeurs du quartier de l'Arbous, du côté pair de la rue Sainte-Barbe, la rue Anatole France
137	LAMELOUZE	1	-	Salle Marcel Pagnol - Rue Pasteur	Salle Marcel Pagnol - Rue Pasteur	Les électeurs du centre-ville à partir de la rue Saint-Vincent, rue Pasteur, rue Sainte-Barbe (n° 9 à 15), du Gouffre, du quartier des Religieuses, du quai du 11 novembre 1918, boulevard Callon
142	LAVAL-PRADEL	2	1 X 2	Bureau de l'état-civil de Trescol - Place du Temple Local municipal de la Trouche - 3 rue des Cîtes de la Trouche - La Levade	Bureau de l'état-civil de Trescol - Place du Temple Local municipal de la Trouche - 3 rue des Cîtes de la Trouche - La Levade	Les électeurs du hameau de Trescol
153	MALON-ET-ELIZE	1	-	Salle polyvalente - Place de la Mairie	Salle polyvalente - Place de la Mairie	Les électeurs du hameau de Champclauzon
168	MALET	1	-	Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel	Mairie - Place du Jeu de Paume - Le Pradel	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - ANNEXE 4
201	PONTELS-ET-BRESSIS	1	-	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	Les électeurs du Pradel, le Matlau, le Portail, Broussous, les Roches, les Gres, les Ramadiettes, Cassagnettes, Laval, Mas
203	PORTES	2	1 X 2	Salle de réunion - Rue de la Mairie Annexe état-civile - l'Affenadou	Salle de réunion - Rue de la Mairie Annexe état-civile - l'Affenadou	Les électeurs du lac Malbos, Cassagnes, le Mazel, les Quiles du Lac
236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	1	-	Mairie - La Chabille	Mairie - La Chabille	L'ensemble du territoire communal
239	STE-CECILE-D'ANDORGÉ	2	1 X 2	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 5
246	STE-CROIX-DE-CADERIE	1	-	Mairie - Place Fernand Volpellié	Mairie - Place Fernand Volpellié	L'ensemble du territoire communal
269.	ST-JEAN-DU-GARD	2	1 X 2	Mairie (rue Maréchal de Thoira) - Salle du Mont Bifon - Avenue René Bouchon	Mairie (rue Maréchal de Thoira) - Salle du Mont Bifon - Avenue René Bouchon	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 6
291	ST-PAUL-LA-COSTE	2	1 X 2	Mairie - Place du Temple - Le village	Mairie - Place du Temple - Le village	Les électeurs de Saint-Paul la Coste à l'exception de ceux rattachés au hameau de Mandalors
298	ST-SEBASTIEN-DAGREFEUILLE	1	-	Mairie - La Fabrique	Mairie - La Fabrique	Les électeurs de Saint-Paul la Coste à l'exception de ceux rattachés au hameau de Mandalors Les électeurs du hameau de Mandalors, Bayzac, La Barque, La Vignette, Bel Air, La Moline, Maisonneuve, La Cabanielle
307	SALLES-DU-GARDON (LES)	4	1 X 2 3 4	Petite salle Louis Aragon - Place du 8 mai 1945 Salle municipale La Faveude - La Favède Maison des Associations (petite salle) - Rue d'Alger - L'Habitat 16 Salle de vote de l'impostaire - L'impostaire	Petite salle Louis Aragon - Place du 8 mai 1945 Salle municipale La Faveude - La Favède Maison des Associations (petite salle) - Rue d'Alger - L'Habitat 16 Salle de vote de l'impostaire - L'impostaire	Cf. Canton de LA GRAND'COMBE - Annexe 7
316	SENECHAS	1	-	Mairie - Place de l'Eglise	Mairie - Place de l'Eglise	L'ensemble du territoire communal
323	SOUSTELLE	1	-	Mairie - Le Village	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
329	THORAS	1	-	Mairie - Salle du Conseil - Le Priech	Mairie - Salle du Conseil - Le Priech	L'ensemble du territoire communal
335	VABRES	1	-	Mairie - Le Bayle	Mairie - Le Bayle	L'ensemble du territoire communal
345	VERNAREDE (LA)	1	-	Mairie - Rue des Ecoles	Mairie - Rue des Ecoles	L'ensemble du territoire communal
	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DU CANTON		46			

**ANNEXE 9 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015/243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)**

ARFCO GIS	N° INSEE	COMMUNE	N° DE BUREAUX dé voté	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
				N° av. cent.	ADRESSE	
11	047	BOUILLARGUES	5	1 2 3 4 5	Bergerie Est - Place de la Madone École maternelle - Rue des Arènes Bergerie Ouest - Parc municipal École maternelle Madeleine Brès - Rue des Platanes Centre de loisirs - Rue du Pont de la République	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 1
11	060	CAIASSARGUES	3	1 2 3	Mairie - 16 rue de la Soulefada Le Mas des Enfants - 38, avenue de la Méditerranée Foyer Fernand Bados - 459 rue de la Soulefada	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 2
11	125	GARONS	3	1 2 3	Mairie - Grand' Rue Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant Mas de l'Hôpital - Chemin de la Fareille	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 3
26	155	MANDUEL	5	1 2 3 4 5	Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul Complexe sportif - Chemin de Saint-Paul	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A et B Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de C à F Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de G à L Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de M à P Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de Q à Z
16	156	MARGUERITTES	6	1 2 3 4 5 6	Salle polyvalente 1 - Rue Marcel Bonnafoux Salle polyvalente 2 - Rue Marcel Bonnafoux Salle polyvalente 3 - Rue Marcel Bonnafoux Salle polyvalente 4 - Rue Marcel Bonnafoux Salle polyvalente 5 - Rue Marcel Bonnafoux Salle polyvalente 6 - Rue Marcel Bonnafoux	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 4
16	206	POULX	3	1 2 3	Salle "Ecuzé" - Place André Vayrette Salle "Capitelle" - Place André Vayrette Salle "Capitelle" - Place André Vayrette	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 5
11	356	RODILHAN	2	1 2	Salle André Châmson - Avenue Mistral - Anciennes écoles Salle Frédéric Mistral - Avenue Mistral - Anciennes écoles	Cf. Canton de Marguerittes - Annexe 6
NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE DUCANTON				27		

**ANNEE 10 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

N° INSEE AR <sup>2</sup> EGLIS.	N° DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV VILLE de NIMES	N° BV VILLE de NIMES	BV CENT.	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
						ADRESSE		
01			1	101	X	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent		
01			2	102		Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent		
01			3	103		Ecole primaire Armand Barbès		
01			4	104		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès		
01			5	105		Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès		
01			6	106		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède		
01			7	107		Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède		
01			8	108		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes		
01			9	109		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes		
01			10	110		Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Palombes		
01			11	111		Ecole primaire Edgard Taillades - 2 rue Edgard Taillades		
01			12	112		Ecole primaire Edgard Taillades - 2 rue Edgard Taillades		
01			13	113		Ecole primaire Edgard Taillades - 2 rue Edgard Taillades		
01			14	114		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées		
01			15	115		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées		
01			16	116		Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées		
01			17	117		Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins		
06			18	118		Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel		
06			19	119		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau		
06			20	120		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau		
06			21	121		Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau		
06			22	122		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès		
06			23	123		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès		
06			24	124		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès		

Cf. ville de NIMES - Annexe 1

**ANNEE 11 A L'ARRETE PREFCTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					BY CENT.	ADRESSE	
06			25	201	X	Ecole primaire Pierre Sémarad - 52 rue Pierre Sémarad	
06			26	202		Ecole primaire Pierre Sémarad - 52 rue Pierre Sémarad	
06			27	203		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
06			28	204		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
06			29	205		Ecole maternelle Prosper Mérimée - 2 rue Prosper Mérimée	
01			30	206		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			31	207		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			32	208		Ecole primaire Grézan - 2 A rue E. Reynaud	
01			33	209		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
01		189	34	210		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
01			35	211		Ecole maternelle Jean Zay - 1 rue du Cdt Lherminier	
06			36	212		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
06			37	213		Ecole primaire Albert Camus - 20 rue Agrippa d'Aubigné	
06			38	214		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
06			39	215		Ecole primaire de Courbessac - 2801 route de Courbessac	
01			40	216		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guilleme	
01			41	217		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guilleme	
01			42	218		Ecole primaire André Chamson - 45 rue F. Guilleme	
06			43	219		Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

**ANNEXE 12 A L'ARRETE PREFCTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

CIRCO. A LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV Ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE "VOTE"		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					BV CENT.	ADRESSE	
06			44	301	X	Hôtel de Ville - 1 place de l'Hôtel de ville	
06			45	302		Hôtel de Ville - 1 place de l'Hôtel de ville	
06			46	303		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor	
06			47	304		Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor	
06			48	305		Ecole maternelle Rangueil - 30, rue Rangueil	
01			49	306		Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins	
01			50	307		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	
01			51	308		Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	
06			52	309		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	
06			53	310		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	
06			54	311		Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	
01			55	312		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	
01			56	313		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	
01			57	314		Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	
06			58	315		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	
06			59	316		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	
06			60	317		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	
06			61	318		Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	
01			62	319		Ecole primaire André Châmon - 45, rue F. Guilleime	
01			63	320		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau	
01			64	321		Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau	

Cf. ville de NIMES - Annexe 3

**ANNEE 13 A L'ARRETE PREFCTORAL N° 2015243-001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

CIRCO. AI LEGIS.	N° INSEE	NB. DE BUREAUX DE VOTE	N° BV PREF.	N° BV ville de NIMES	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
					BV CENT.	ADRESSE	
06	06	19	189	65	X	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
01	01			66	401	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
06	06			67	402	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
01	01			68	403	Ecole primaire Charles Martel - 51 rue Charles Martel	
01	01			68	404	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
06	06			69	405	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Utrillo	
06	06			70	406	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			71	407	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			72	408	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			73	409	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			74	410	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			75	411	Ecole primaire Capouchné - Square Albert Soboul	
06	06			76	412	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
01	01			77	413	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi	
01	01			78	414	Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
01	01			79	415	Ecole maternelle Mas de Roman - 194 rue Charles Perrault	
01	01			80	416	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise	
01	01			81	417	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
01	01			82	418	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe	
01	01			83	419	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	

Cf. ville de NIMES - Annexe 4

**ANNEXE 14 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2016243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)**

CO. AIS N° INSEE	COMMUNE	NOM	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE				PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
			N° BUREAU DE VOTE	N° BV PREF. P.S-E	N° BV VILLE DE BVR CENT.	ADRESSE	
4 005	AIGUEZIE	1	-	-	-	Mairie - Place du Jeu de Paume	L'ensemble du territoire communal
4 070	CARSAN	1	-	-	-	Salle polyvalente - Place du Village - RD 306	L'ensemble du territoire communal
4 096	CORNILLON	1	-	-	-	Salle polyvalente - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	L'ensemble du territoire communal
4 124	GARN (LE)	1	-	-	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal
4 131	GOUDARGUES	1	-	-	-	Salle polyvalente - Avenue du Lavoir	L'ensemble du territoire communal
4 134	ISSIRAC	1	-	-	-	Salle polyvalente - Quartier "Le Puits" - RD 301	L'ensemble du territoire communal
4 143	LAYAL-ST-ROMAN	1	-	-	-	Ecole - 330, rue des Platanes	L'ensemble du territoire communal
4 176	MONTCLUS	1	-	-	-	Mairie - Rue Neuve	L'ensemble du territoire communal
4 202	PONT-ST-ESPRIT	1	1C	X	Centre Pépin - BV 1C - Boulevard Gambetta		
		2	2C	X	Centre Pépin - BV 2C - Boulevard Gambetta		
		3	3C	X	Centre Pépin - BV 3C - Boulevard Gambetta		
		4	4C	X	Centre Pépin - BV 4C - Boulevard Gambetta		
		5	1N	X	Ecole maternelle Françoise Dolto - BV 1N - Rue des Minosées		
		6	2N	X	Ecole maternelle Villa Clara - BV 1S - Rue du commando Vigan Bringuier		
		7	1S	X	Ecole maternelle Villa Clara - BV 2S - Rue du commando Vigan Bringuier		
		8				Mairie - Place de la Mairie	
3. 222	ROQUE-SUR-CÉZE (LA)	1	-	-	-	Salle polyvalente - Chemin Mas Couzil - D 311	L'ensemble du territoire communal
4 226	ST-ALEXANDRE	1	-	-	-	Foyer communal - Rez-de-chaussée - Place du Foyer communal	L'ensemble du territoire communal
4 230	ST-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS	1	-	-	-	Salle communale - Avenue des Lavandières	L'ensemble du territoire communal
4 232	ST-ANDRÉ-DOLERARGUES	1	-	-	-	Salle communale - RD 70 - route départementale - Le Village	L'ensemble du territoire communal
4 242	ST-CHRISTOL-DE-RODIERES	1	-	-	-	Salle de Gymnastique - 54, route de Barjac	L'ensemble du territoire communal
3 256	ST-GÉRVAIS	1	-	-	-	Hall de l'école maternelle - 11, route de la Bécharine	L'ensemble du territoire communal
4 273	ST-JULIEN-DE-PÉYROLAS	1	-	-	-	Salle polyvalente - 76, montée de Cadèrè	L'ensemble du territoire communal
4 277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	-	-	-	Salle communale de convivialité - Rue de la Rouveyredé	L'ensemble du territoire communal
4 282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	-	-	-	Mairie - Salle des fêtes - 1, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3 287	ST-MICHEL-DEUZET	1	-	-	-	Complexe socio-éducatif "la Bloune" - Rue de la Bloune	L'ensemble du territoire communal
3 288	ST-NAZAIRE	1	-	-	-	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à G
4 290	ST-PAUL-ET-DE-CAISSON	2	1	X	-	Salle des fêtes - Promenade Saint-Paul (à côté de la mairie)	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de H à Z
4 304	SALAZAC	1	2	-	-	Salle polyvalente - Rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
3 342	VENEJAN	1	-	-	-	Mairie - 95, Grand Rue	L'ensemble du territoire communal
4 343	VERFEUIL	1	-	-	-	Mairie - Place Jean Marcel	L'ensemble du territoire communal
<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE</b>			<b>32</b>	<b>DU CANTON</b>			

ANNEXE 15 A L'ARRÈTE PREFERCTORAL N° 2015-243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE QUISSAC (N° 15)

RCC. GIC.	COMMUNE N° INSEE	Nom	N° des bureaux de vote	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
				N° BY CEN.	ADRESSE	
1	002	AIGREMONT	1	-	Mairie - 3 rue de l'Ecole	L'ensemble du territoire communal
1	046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	1	-	Mairie - 1 rue des Orangers	L'ensemble du territoire communal
3	050	BRAGASSARGUES	1	-	Salle polyvalente - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	053	BROUZET-LES QUISSAC	1	-	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire	L'ensemble du territoire communal
3	054	CANAULES-ET-TARGENTERIES	1	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourgust	L'ensemble du territoire communal
3	065	CARDET	1	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
1	068	CARNAS	1	-	Foyer communal - 2, avenue du Stade	L'ensemble du territoire communal
3	069	CASSAGNOLES	1	-	Mairie - Route de Saint-Bauzille	L'ensemble du territoire communal
1	071	COLOGNAC	1	-	Mairie - 13, rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	087	CORCONNE	1	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	095	CROS	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
3	099	CRUYIERS-LASCOURS	1	-	Mairie - La Mazidielle	L'ensemble du territoire communal
1	100	DOMESSARGUES	1	-	Mairie - Place Chapellier	L'ensemble du territoire communal
1	104	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DES-	1	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vigierons	L'ensemble du territoire communal
3	106	FRESSAC	1	-	Foyer "L'Question par toutes" - Place de la Liberté	L'ensemble du territoire communal
3	119	GAILHAN	1	-	Place de l'Aire	L'ensemble du territoire communal
3	121	LEDIGNAN	1	-	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Rue de l'Abbayado	L'ensemble du territoire communal
1	146	LEZAN	1	-	Foyer communal - Place Roger Chabatier	L'ensemble du territoire communal
1	147	LIOUQ	1	-	Foyer communal - Rue des Remparts	L'ensemble du territoire communal
3	148	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	Mairie - Rue de l'Aire	L'ensemble du territoire communal
1	150	MARIE-JOSÉ-LES-GARDON	1	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons	L'ensemble du territoire communal
1	160	MASSANES	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
105	161	MASSILLARGUES-ATTUECH	1	-	Foyer communal - 351, route de Massillargues	L'ensemble du territoire communal
1	162	MAURESSARGUES	1	-	Mairie - Chemin des Ecobiers	L'ensemble du territoire communal
1	163	MONGOLET	2	1	X	Tous les électeurs de la commune à l'exception de ceux du hameau de Valestastière
3	172	MONTAGNAC	2	2	X	Les électeurs du hameau de Valestastière
2	354	MOULEZAN	1	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
2	183	MOUSSAC	1	-	Foyer - 1, chemin des Lents	L'ensemble du territoire communal
2	184	NERS	1	-	Foyer socio-éducatif - Allée des Pins	L'ensemble du territoire communal
1	188	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents	L'ensemble du territoire communal
3	192	PUECHREDON	1	-	Mairie - Place de la Mairie - Séfignac	L'ensemble du territoire communal
3	208	QUISSAC	2	1	X	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 1
3	210	ST-BENIZET	2	2	X	Salle des fêtes n° 1 - Avenue du 11 novembre
1	234	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	Salle polyvalente - Rez-de-chaussée - Place du Four -	L'ensemble du territoire communal
3	252	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	-	Salle polyvalente - Le Village	L'ensemble du territoire communal
3	265	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	Mairie - 136, rue des Ecoliers	L'ensemble du territoire communal
1	267	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	Ecole - 2, place des Cévennes	L'ensemble du territoire communal
3	289	ST-THÉODORET	1	-	Mairie - Les Gardies	L'ensemble du territoire communal
3	300	SARDAN	1	-	Foyer communal - Route de Quissac	L'ensemble du territoire communal
3	309	SAUVE	2	1	X	Cf. Canton de QUISSAC - Annexe 2
3	311	SAVIGNARGUES	2	2	X	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube
3	314	TORNAC	1	-	Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube	L'ensemble du territoire communal
1	330	VIC-LE-FESQ	1	-	Foyer rural - 1543, route de Saint-Hippolyte du Fort	L'ensemble du territoire communal
3	349	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON	47			

**ANNEXE 16 A L'ARRÈTE PREFCTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

N° INSEE COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
		N° BY CENT.	ADRESSE	
03 013 ARGILLIERS	1	-	Mairie - Place de la Madone	L'ensemble du territoire communal Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 1
06 039 BEZOUCE	2	1 2	Salle polyvalente - RN 86 Salle polyvalente - RN 86	
06 057 CABRIERES	1	-	Salle des fêtes - Impasse Jean Moulin	L'ensemble du territoire communal
03 073 CASTILLON-DU-GARD	1	-	Mairie - 11 place du 8 mai 1945	L'ensemble du territoire communal
03 085 COLLIAS	1	-	Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont	L'ensemble du territoire communal
03 103 DOMAZAN	1	-	Foyer communal - Route d'Estézargues	L'ensemble du territoire communal
03 107 ESTEZARGUES	1	-	Salle polyvalente communale Le Fareton de la Paix - 5 rue du Barré	L'ensemble du territoire communal
03 116 FOURNES	1	-	Mairie - Route de Théziers	L'ensemble du territoire communal
06 145 LEDENON	1	-	Salle du Patic - Place de la Fontaine	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J
03 166 MEYNES	2	1 2	Salle des fêtes - Place de la Mairie Salle des fêtes - Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z
03 179 MONTFRIN	2	1 2	Salle Badès 1 - Rue Gabriel Péri Salle Badès 2 - Rue Gabriel Péri	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 2
03 207 POUZILHAC	1	-	Mairie - 6, rue de l'Hôtel de Ville	L'ensemble du territoire communal
06 211 REDESSAN	3	1 2 3	Salle polyvalente Numa Gélez - Avenue de la République Salle polyvalente Numa Gélez - Avenue de la République Hôtel de ville - Avenue de la République	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 3
03 212 REMOULINS	2	1 2	Ecole maternelle - 1, rue René Cassin Ecole maternelle - 1, rue René Cassin	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 4
03 235 ST-BONNET-DU-GARD	1	-	Foyer communal - Maison de la Culture - Place la Fontaine	L'ensemble du territoire communal
06 237 ST-GERVASY	2	1 2	Foyer socio-culturel Henri Gravier - Salle Sud - Avenue de Saint Didier	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
03 260 ST-HILAIRE-DOZUILHAN	1	-	Foyer socio-culturel - Rue du Presbytère	L'ensemble du territoire communal
03 317 SERNHAC	1	-	Salle polyvalente - Square de la Paix	L'ensemble du territoire communal
03 328 THEZIERS	1	-	Salle socioculturelle Voliballères - Place du Marché	L'ensemble du territoire communal
03 340 VALLIGUERES	1	-	Salle de l'école - 1, rue de la Mairie	
03 346 VERS-PONT-DU-GARD	2	1 2	Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue	Cf. Canton de REDESSAN - ANNEXE 5
<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>		<b>29</b>		

ANNEXE 11 A L'ARRÊTE PREFECTORAL N° 2015-243-00061 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)

ARR. CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE				PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
			N° NB. DE BUREAUX DE VOTE	BY CENT. ADRESSE	N° BY CENT. ADRESSE		
03	084	CODOLET	1	-	-	Mairie - Salle du conseil - 29, rue Frédéric Mistral	L'ensemble du territoire communal
03	141	LAUDUN-L'ARDOISE	5	1	X	Mairie - 144, place du 6 Juin 1944	
				2		Salle Edith Piaf - Route d'Orsan	
				3		Salle Félix Dévaux - 116, rue Montesquieu	
				4		Annexe - Mairie de l'Audoise - Place la Résistance	Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 1
				5		Salle Le Mille Club - Place Marcel Cerdan	
							L'ensemble du territoire communal
							L'ensemble du territoire communal
03	149	LIRAC	1	-	*	Foyer socio-culturel - 51, rue du Salier	
03	178	MONTFAUCON	1	-	*	Salle polyvalente "Lou Solèu" - 14, rue de la République	
				1	X	Salle des fêtes La Cantarello 1 - Route de Nîmes	
				2		Salle des fêtes La Cantarello 2 - Route de Nîmes	
				3		Salle des fêtes La Cantarello 3 - Route de Nîmes	
				4		Salle des fêtes La Cantarello 4 - Route de Nîmes	
							Cf. Canton de ROQUEMAURE - Annexe 2
03	221	ROQUEMAURE	4				
03	254	ST-GENIES-DE-COMOLAS	1	-	-	Foyer communal - Place du 8 Mai 1945	
				1	X	Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	
				2		Place du Général Virgin Braquet	
				3		Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	
						Place du Général Virgin Braquet	
						Centre socio-culturel "Pierre Garcia" - Salle 0 - Grande Salle	
03	278	ST-LAURENT-DES-ARBRES	3			Mairie - 1 Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
				1	X	Foyer Jean Vilan - 7 Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H
				2		Salle des fêtes - Place de la Mairie	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de I à Z
				3		Salle du club du 3ème âge - 155, avenue du Languedoc	
							Cf. Canton de Roquemaure - Annexe 4
03	355	ST-PAUL-LES-FONTS	1	-	-	Salle des fêtes Place Président Lefroy	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à H
03	302	ST-VICTOR-LA-COSTE	2	1	X	Salle des fêtes - Place du 14 juillet	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de I à Z
03	312	SAUVETERRE	2	1	X		
03	326	TAYEL	2	1			
				2	X		
TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON			23				

**ANNEE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

RNUM: CIRCO. DEPIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en ligne sur le site de la préfecture)
				N° DE MUNICIPALITE	N° DE VOTE	EVACUÉS	
04	008	ALLEGRE-LES-FUMADES	Maison de l'Eau - Avenue des Thèmes	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	029	BARJAC	Salle d'exposition - Le Château - Foyer Club du Rêve d'Agé - Place de l'Espérance	2	1	X	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 1
05	037	BESSORGES	Mairie - Place du Général de Gaulle	3	1	X	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 2
05	045	BORDEZAC	Mairie - Salle des réunions - Place du Général de Gaulle Annexe Mairie de Floussignacq	2	1	X	Les électeurs de Bordeszac Les électeurs des hameaux de la Côte de Long, les Martines, les Sabotins
04	097	COURRY	Mairie - La Côte de Long - Salle de classe	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
06	120	GAGNIERES	Mairie - Le Village	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	152	MAGES (LES)	Mairie - Rue de la Mairie	2	1	X	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à K
04	159	MARTINET (LE)	Salle Fernand Léger - Salle A - Place Gilbert Blanc	2	2	-	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à Z
04	164	MEJANES-LE-CLAP	Camping municipal - Salle d'accueil - Le Martinet Nord	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	167	MEYRANNES	Mairie - Rue du Champ de Mars	2	1	X	L'ensemble du territoire communal
04	187	NAVACHELLES	Mairie - Meyrangs	1	-	-	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 3
05	194	PEYREMALE	Mairie - Salle des mariages - 1 rue de la Gaze - Molières/Cèze	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	204	POTELIERES	Mairie - Salle des fêtes - Coffrée les Brusques	1	1	-	L'ensemble du territoire communal
04	215	RIVIERES	Ecole maternelle Robert Courial - La luxérière	3	3	-	L'ensemble du territoire communal
1	05	ROBIAC-ROCHESSADOULE	Mairie - Le Village	2	1	X	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 4
04	218	ROCHEGUIDE	Mairie - Le Village	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	223	ROUSSON	Espace Jean Jaurès - Anciennes écoles de Pont d'Avezib	4	2	-	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 5
04	227	ST-AMBROIX	Maison des Associations - Avenue du Docteur Bâtisse	3	2	-	L'ensemble du territoire communal
04	237	ST-BRES	Mairie - Salle des mariages - 1, boulevard du Portlet	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	247	ST-DENIS	Mairie - Place de la Flature	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	263	ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	Salle Jean Macé - Rue des Andeliennes/Ecole	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	266	ST-JEAN-DE-MARUEJOUSSET-AVEJAN	Mairie - 37 Route Nationale	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	268	ST-JEAN-DE-VALERISCLE	Ecole primaire - 3, rue des écoles	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	271	ST-JULIEN-DE-CASSIGNAS	Mairie - 17, route des Hugues	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	274	ST-JULIEN-LES-ROSIERS	Foyer des Jeunes - Montée du Tillen - St-Julien les Rosiers - Arbouse - chemin d'Arbousse	4	2	-	Cf. Canton de ROUSSON - Annexe 7
04	293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	Mairie - 600, avenue des Mimosa	1	4	-	L'ensemble du territoire communal
04	303	ST-VICTOR-DE-MALCAP	Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosa	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
04	327	THARAUX	Mairie - Place de la Paix	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
		TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON		46			

**ANNEXE 19 À L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015/243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

A CIRCO LEGIS. N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. DE BUREAUX DE VOTE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
			N° BV CENT.	ADRESSE	
05	075 CAVEIRAC	3	1 X 2 3	Mairie - Place du Château Foyer Georges Dayan - Place Nîmoen II Parc d'activités du 3ème millénaire - 130, chemin de Bernis	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 1
05	082 CLARENSAC	3	1 X 2 3	Mairie - 5 place de la Mairie Restaurant scolaire maternelle, route de Nîmes Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Allier	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 2
02	128 GENERAC	3	1 X 2 3	Ecole maternelle Les Aristochoses - 3, avenue Jean Aurillon Club de l'Age d'Or - 5, rue des Marchands Château - Montée du Château	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 3
02	138 LANGLADE	2	1 X 2	Salle polyvalente - Route des Pinsades Salle polyvalente - Route des Pinèdes	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 4
01	169 MILHAUD	5	1 X 2 3 4 5	Centre socio-culturel 1 - Place Frédéric Mistral Centre socio-culturel 2 - Place Frédéric Mistral Centre socio-culturel 3 - Place Frédéric Mistral Ecole maternelle - 28, rue des Molières Ecole maternelle - 28, rue des Molières	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 5
01	189 NIMES	1	-	Ecole primaire René Char - 100, rue Louis Landi	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 6
05	245 ST-COME ET MARUEJOLS	1	-	Foyer communautaire - 4, rue du Moulin à Huile - Saint-Côme	L'ensemble du territoire communal
02	249 ST-DIONISY	1	-	Foyer socio-éducatif - 4, rue de la Cadeille	L'ensemble du territoire communal
			1 X	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès Maison de quartier - Rue des Tourterelles	
			2 3 4 5 6 7 8 9	Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral Salle Jean Cazeilles - Rue Gambetta Ecole Les calades - Rue de la Foudre Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918 Salle polyvalente - Avenue Emile Cazeilles Groupe scolaire Jean Moulin - 15 rue du Pays d'Cé	Cf. Canton de SAINT-GILLES - Annexe 7
02	258 ST-GILLES	9			
<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>			<b>28</b>		

ANNEXE 20 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N°2015245-0001 DU 31 AOUT 2015  
**CANTON D'UZES (N° 20)**

ARRONDISS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	N° de BUREAU DE VOTE	IMPLANTATION DU BUREAU DE VOTE		PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU BUREAU DE VOTE (consultable en ligne sur le site de la préfecture)
					N°	ADRESSE	
16	001	AIGLAIERS	ARTAILLAGRIES-ET-AUREILLAC	1	*	BY CENT.	Salle polyvalente André Meynier - Rue Stéphane Hassel - Le Villaneuve
16	014	AUBUSSARGUES	AUBUSSARGUES	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
14	021	BARON	BARON	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
14	030	BASTIDE-DENGRAS (LA)	BASTIDE-DENGRAS (LA)	1	*	-	L'ensemble du territoire communal
16	041	BLAIZAC	BLAIZAC	1	*	-	L'ensemble du territoire communal
14	049	BOURDIC	BOURDIC	1	*	-	L'ensemble du territoire communal
14	056	BRUGUIERE (LA)	BRUGUIERE (LA)	1	-	-	L'ensemble du territoire communal
14	061	CALMETTE (LA)	CALMETTE (LA)	2	1	X	Marie - Place de la Mairie
16	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	*	1	Foyer communautaire - 1 rue de Valfons Salle ACSEM M. Neyrol - Chemin de la Croix des Cobans
14	086	COLLOGUES	COLLOGUES	1	*	-	Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmoëne
14	102	DIAUX	DIAUX	1	*	-	Foyer communal - 4, place Broit
16	110	FOISSAC	FOISSAC	1	*	-	Mairie - Salle du rez-de-chaussée - 95, rue de la Mairie
14	111	FONTARACHES	FONTARACHES	1	*	-	Mairie - Avenue de l'Europe
14	115	GARRIGUES-ST-EUALLE	GARRIGUES-ST-EUALLE	1	*	-	Mairie - Impasse de la Mairie
16	126	MONTAREN-ET-SANT-MEDIERES	MONTAREN-ET-SANT-MEDIERES	1	*	-	Centre socio-éducatif - 1, rue des Chênes Verts
16	174	POUGNAUDGUESSE	POUGNAUDGUESSE	1	*	-	Foyer communal - Place de la Mairie
2	14	STE-ANASTASIE	STE-ANASTASIE	2	1	X	Foyer communal - Chemin du Rieu - Hameau d'Aubaine
14	228	ST-CHAPTES	ST-CHAPTES	1	*	2	Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire
14	241	ST-DEZEZY	ST-DEZEZY	1	*	-	Mairie - 2, place Marc Hermet
16	248	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	*	-	Salle des fêtes - Résidence de la mairie - Chemin des Sources
14	262	ST-LAURENT-LA-VERNIEDE	ST-LAURENT-LA-VERNIEDE	1	*	-	Foyer communal André Turpin - Place du Moulinet aux Morts
16	279	ST-MAXIMIN	ST-MAXIMIN	1	*	-	Salle Jean Racine - Rue des Écoles
6	286	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1	X	Café social - Avenue Léon Pinard
6	295	ST-SIFFRET	ST-SIFFRET	1	*	2	Café social - Avenue Léon Pinard
6	299	ST-VICTOR-DES-OULES	ST-VICTOR-DES-OULES	1	*	-	Foyer communal - Route de Saint-Maximin
6	301	SAINHAC-ET-SAGRIES	SAINHAC-ET-SAGRIES	2	1	X	Salle polyvalente - Route du Parc
6	308	SERVIERS-ET-LABAUME	SERVIERS-ET-LABAUME	1	*	2	Sapins - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole
6	319	UZES	UZES	1	*	-	Santé - Mairie - Salle du conseil municipal - arrière de l'aisne
6	334	VALLABRIX	VALLABRIX	1	*	-	Salle polyvalente 1 - Rue de l'Évêché
6	337	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON		39			Salle polyvalente 2 - Rue de l'Évêché
							Salle polyvalente 3 - Rue de l'Évêché
							Salle polyvalente 4 - Rue de l'Évêché
							Salle polyvalente 5 - Rue de l'Évêché
							Salle socio-éducative - Place de l'Hôtel de Ville

ANNEXE 21 A L'ARRÈTE PREFERCTORAL N° 2015-243-0001 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VAUVERT (N° 21)

ARRON. CIRCO- LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture).
		N° de Vote	N° avant	ADRESSE	
	009 ALZON	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	015 ARPHY	1	-	Mairie - La Mairie	L'ensemble du territoire communal
	016 ARRE	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	017 ARRIGAS	1	-	Salle polyvalente - Route de Peyraute	L'ensemble du territoire communal
	024 AULIAS	1	-	Mairie - "Le Fossé"	L'ensemble du territoire communal
	025 AUMESSAS	1	-	Salle polyvalente - Place du Village	L'ensemble du territoire communal
	026 AVEZE	1	-	Foyer sociéducatif - Place de la mairie	L'ensemble du territoire communal
	038 BEZ-ET-ESPARGON	1	-	Mairie - Place du village	L'ensemble du territoire communal
	040 BLANDAS	1	-	Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	052 BREAU-ET-SALAGOSSE	2	1	X Brieu - Salle polyvalente dit "Salle de l'Enclôture" Guinet.	Electeurs habitant Brieu, Le Brieu, Le Theron, La Poujade, Le Mas de Guinet.
	058 CADIERE-ET-CAMBO (LA)	1	-	Séjourns - Ancienne école	Electeurs habitant Cadieret, le Pied Mejean, Serres, Salagosse, la Mouline
	064 CAMPFESTRE-ET-LUC	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	074 CAUSSE-BEGON	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	093 CONQUEYRAC	1	-	Mairie - Route du Vigari	L'ensemble du territoire communal
	105 DOURBIES	1	-	Mairie - Rue de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	108 ESTRECHURE (L')	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	139 LANQUEDOLS	1	-	Foyer rural - Place de la Fontaine	L'ensemble du territoire communal
	140 LASALLE	1	-	Salle de restauration de l'école primaire le Colombier - Place Robert Francisque (entrée par le parking du Camping)	L'ensemble du territoire communal
	154 MANDAGOUT	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	157 MARS	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	170 MOLIÈRES-CAVAILLAC	1	-	Ancienne fiaiture - Place du Jeu de boules	L'ensemble du territoire communal
	176 MONTARDIER	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	190 NOTRE-DAME-DE-LA-ROLVIÈRE	2	1	X Salle du Séminage - Grand Rue Le Mazel Antérieure Ecoles	Electeurs habitant les hameaux de la Rouvière et de Vauhiras
	195 PEYROLLES	1	-	Mairie - Arbus	Electeurs habitant le hameau du Mazel
	198 PLANTIERS (LES)	1	-	Bâtiment communal - Rue des Jardins	L'ensemble du territoire communal
	199 POMMIERS	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	200 POMPIGNAN	1	-	Mairie - 4, place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	213 REVEIS	1	-	Mairie - 1, rue du Caissé Noir	L'ensemble du territoire communal
	219 ROGUES	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	220 ROQUEDUR	1	-	Mairie - Place de la Mairie	L'ensemble du territoire communal
	229 ST-ANDRÉ-DE-MAJENGOULES	2	1	X St-André-de-Majengoules - Mairie au Château Pont d'Aréaull - École élémentaire	Cf. Canton du VIGAN - ANNEXE 1
	231 ST-ANDRÉ-DE-VALBORGNÉ	1	-	Salle polyvalente - La Villigne	L'ensemble du territoire communal
	238 ST-BRESSON	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	263 ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	3	2	X Gymnase - Boulevard du Pradel Gymnase - Boulevard du Pradel	c.f. Canton du VIGAN - ANNEXE 2
3	272 ST-JOILIEN-DE-LA-NEF	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	280 ST-LAURENT-LEMIGNIER	1	-	Salle Roger Daltene - Place Louis Serre	L'ensemble du territoire communal
	283 ST-MARTIAL	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	296 ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	297 ST-SAUVETER-CAMPPIREU	1	-	Foyer rural - Rue Principale	L'ensemble du territoire communal
	310 SAUMANE	1	-	Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	322 SOUDORGUES	1	-	Mairie - Le Portel	L'ensemble du territoire communal
	325 SUMENE	3	1	X Mairie - 26, place du Plan Cité d'Hérault	c.f. Canton du VIGAN - ANNEXE 3
	332 TREVES	1	2	Ancienne mairie - Mairie - Le Village	L'ensemble du territoire communal
	339 VALERAUGUE	4	1	X Mairie - 1 place F. Cavallier-Bonnel - Valeraugue Maison du Carrérou - Salle Carrérou - L'Espresso	Electeurs habitant le bourg de Valeraugue, la vallée des Salles, la vallée de Malle, la Pieyre, la Bédele, la vallée du Cros
	350 VIGAN (LE)	3	2	4 Adillette - Ancienne école - Salle communale Le Caniou - Place Quatrefages de Lacosteille Salle multiculturelle - Avenue Jeanne d'Arc Foyer Alibuy - Rue de la Parrière - Quartier des Arennas	Electeurs habitant Adillette et ses alentours Electeurs habitant Leleyrac et ses alentours
	353 VISSEC	1	-	Mairie - Le Village	c.f. Canton du VIGAN - ANNEXE 4
	TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON				L'ensemble du territoire communal

**ANNEE 23 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0001 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARRO IS. N° INSEE	COMMUNE	NOM	IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE			PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX DE VOTE (consultable en Préfecture)
			N° DE BUREAUX DE VOTE	N° BV CENT.	ADRESSE	
011	ANGLES (LES)		7	1 X 2 3 4 5 6 7	Hôtel de ville - rue Jules Ferry Groupe scolaire Louis Pasteur - Avenue du 8 mai Groupe scolaire Jules Ferry - Rue Jules Ferry Foyer restaurant 3ème âge - Rue Voltaire Groupe scolaire Dinarelle - Avenue Charles de Gaulle Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières Services techniques municipaux - Rue Bolteau	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 1
209	PUJAUT		3	1 X 2 3	Salle polyvalente - Place du Marché Salle polyvalente - Place du Marché Salle polyvalente - Place du Marché	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 2
23 217	ROCHEFORT-DU-GARD		6	1 X 2 3 4 5 6	Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin Salle Jean Galia - Complexe sportif du vieux moulin - Montée du vieux moulin	Les électeurs dont les noms commencent par les lettres A ou B Les électeurs dont les noms commencent par les lettres C ou D Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de E à K Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de L à M Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de N à R Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de S à Z Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de A à J Les électeurs dont les noms commencent par les lettres de K à Z
315	SAZE		2	1 X 2	Salle polyvalente - Chemin du Stade Salle polyvalente - Chemin du Stade	
361	VILLENEUVE-LES-AVIGNON		8	1 X 2 3 4 5 6 7 8	Hôtel de ville - 2 rue de la République (entrée Place Jean Jaurès) Groupe scolaire Montcalmel - Rue Moncalmel Ecole Noël Lecomte - Rue Camp de Bataille Ecole Brancoset - Rue Bel Air Ecole Thomas David - Allée des Pötiers Salle Frédéric Mistral - Boulevard Frédéric Mistral C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes C.O.S.E.C. - Avenue des Cévennes	Cf. Canton de VILLENEUVE-LES-AVIGNON - Annexe 3
<b>TOTAL DES BUREAUX DE VOTE DU CANTON</b>			<b>26</b>			



PRÉFET DU GARD

Préfecture  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections,  
de l'Administration Générale  
et du Tourisme  
Réf. : DRLP/BEAGT/LP  
Affaire suivie par : Laurence PEZET  
Tél : 04 66 36 41 81  
Fax : 04 66 36 41 76  
Mél : laurence.pezet@gard.gouv.fr

Nîmes, le 31 AOUT 2015

Arrêté n° 2015-243 - 0002  
déterminant les emplacements d'affichage électoral dans les  
communes du département du GARD

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 51, L. 52 et R. 28,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-243 - 0001 du 31 août 2015 déterminant  
l'implantation et la répartition des bureaux de vote dans les communes du  
département du Gard,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup> : durant la période électorale allant du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 28 février 2017, dans le département du Gard, les emplacements réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales de la propagande des candidats, binômes de candidats ou listes de candidats sont déterminés ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux, ci-annexés, établis par canton.

Le nombre total des emplacements réservés à l'affiche électoral dans le département du Gard est de : 765.

Article 2 : dans chacun de ces emplacements, une surface égale doit être attribuée à chaque candidat, binôme de candidats ou liste de candidats.

Article 7 : - le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,  
- le Sous-Préfet du Vigan,  
- le Sous-Préfet d'Alès,  
- les Maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

ANNEXE 1 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
**CANTON D'AIGUES-MORTES (N° 1)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	N° INSEE NOM	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
		003	AIGUES-MORTES	5	<p>1 Hôtel de Ville - Place Saint-Louis</p> <p>2 Porte Saint-Antoine</p> <p>3 Ecole primaire Charles Gros - Avenue Frédéric Mistral</p> <p>4 Zac du Bosquet - Chemin du Mas d'Avon</p> <p>5 Groupe scolaire Henri Sevérin - Chemin des Boudres</p>
006		AIMARGUES		4	<p>1 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillotme</p> <p>2 Salle Lucien Dumas - Boulevard Fanfonne Guillotme</p> <p>3 Salle Jacques Serre - Boulevard Fanfonne Guillotme</p> <p>4 Salle Jacques Serre - Boulevard Fanfonne Guillotme</p>
019		AUBAIS		1	- Avenue Emile Léonard
059		CAILAR (LE)		3	<p>1 Maison du Peuple - Place de la République</p> <p>2 Boulodrome - Place de Verdun</p> <p>3 Salle Laperan (façade) - Boulevard Gambetta</p>
123		GALLARGUES-LE-MONTUEUX		3	<p>1 Rue du Chemin Neuf</p> <p>2 Place du Coudoulié</p> <p>3 Rue Jean Grand</p>
2	02	GRAU-DU-ROI (LE)		13	<u>Rive droite</u>
					<p>1 Avenue de la Phénée - Cimetière (abri bus)</p> <p>2 Boulevard Dr Jean Baside - Cimetière</p> <p>3 Avenue du Mail - Les Argonautes</p> <p>4 Face à la rue des Oyats</p> <p>5 Parking La Plagette - Villa Parry</p>
		ST-LAURENT-D'AIGOUZE		5	<u>Rive gauche</u>
					<p>6 Quai Colbert - Bar l'éon</p> <p>7 Place de la Libération - Hôtel de Ville</p> <p>8 Quai Colbert - Ponton Jean-Pierre Bas (Face à l'ancien Hôtel de Ville)</p> <p>9 Avenue de Camargue - Pharmacie des HLM</p> <p>10 Allée Victor Hugo - Palais des Sports</p> <p>11 Avenue Jean Lasserre - Carrefour 2000</p> <p>12 Avenue Jean Lasserre - Jardin des Sculptures</p> <p>13 Route des Mâmes - Centre Commercial Le Trident</p>
				34	<p>1 Rue Emile Méoulet</p> <p>2 456 boulevard Gambetta</p> <p>3 Place de la République, contre le mur de l'église</p> <p>4 252 boulevard Alexandra David-Neel</p> <p>5 Route des Saintes-Maries de la Mer - RD 58 - Secteur des Sables</p>
					<b>NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON</b>
276					<b>34</b>

ANNEXE 2 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOÛT 2015  
**CANTON D'ALES-1 (N° 2)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
1	05	05			1 - Mur de l'école primaire - Chemin des Prairies
	05	05			2 - Long du trottoir - Chemin des Sports
	05	05			3 - Mur école maternelle - Rue des Jardins
	05	007	ALES (partie 1)	10	4 - Devant le CFA - Avenue Marcel Cachin
	05	05			5 - Mur de l'école - Place Georges Dupuis
	04	04			6 - Quai Bilina - niveau rue Orangers et Acacias.
	05	05			7 - Mur de l'école - Rue Ampère
	05	05			8 - Angle rue Lavoisier et rue Marcel Paul
	05	05			9 - Mur clôture de l'école - Avenue d'Anduze
	05	05			10 - Mur école maternelle - Route de la Royale
1	010	010	ANDUZE	3	1 - Salle Marcel Pagnol - Rue Pélico
	027	027	BAGARD	2	2 - Salle Ugolin - Plan de Brie - 3 - Place Albert Cabrière
1	042	042	BOISSET-ET-GAUJAC	2	1 - Mairie - 159, route d'Aïès 2 - Foyer communal - 159, route d'Aïès
	129	129	GENIERARGUES	1	1 - Place Emile Chamblon 2 - Halle des sports
	214	214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	1	- Foyer communal - Route de Mialet (à proximité de la mairie)
	243	243	ST-CHRISTOL-LES-ALES	15	- Foyer socio-éducatif - 742, chemin Béard de Malayras 1 - Hôtel de ville - 41, rue des Marmousets 2 - Ecole maternelle Joliot-Curie - 165, avenue du Château 3 - Ecole élémentaire Joliot-Curie - 165, avenue du Château 4 - Groupe scolaire Marignac - 1162, ancien chemin de Sommières 5 - Centre sportif socio-éducatif - 129, chemin de Cabot 6 - Route du Mas Rouge - GMF 7 - Route du Mas Rouge - Chemin du Planas 8 - Hameau de Cavala
	270	270	ST-JEAN-DU-PIN	1	9 - Ecole Marignac 10 - Route de Vermell 11 - Ecole Joliot Curie 12 - Place Albert Coudière (parking cimetière) 13 - Boujac 14 - Montmiriac 15 - Route de Valz
					- Mairie - 370, avenue Jean Rampon
					35

**ANNEXE 3 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON D'ALES-2 (N° 3)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NB. DEMPLACEMENTS	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					NOM	D'AFFICHAGE ELECTORAL
1	007		ALES (partie 2)	8		
					BELVEZET	1
					BOUQUET	1
					BROUZET-LES-ALES	1
					FONS-SUR-LUSSAN	1
					LUSSAN	1
					MONS	1
					PLANS (LES)	1
					ST-JUST-ET-VACQUIERES	1
04	284		ST-MARTIN-DE-VALGALGUES	10		
1	294		ST-PRIVAT-DES-VIEUX	4		
					SALINDRES	3
					SERVAS	1
					SEYNES	1
					VALLERARGUES	1
2	305		NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	36		

**ANNÈXE 4 A L'ARRÊTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON D'ALES-3 (N° 4)**

ANTON NOM	ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
						DÉTAILS	LOCALISATION
ALES-3	04	007	ALES (partie 3)	12		1	- Mur Hôtel de ville - Place Hôtel de ville
						2	- Mur de l'école - Rue Frédéric Mistral
						3	- Mur de l'école - Rue Veigaller
						4	- Mur école primaire - Rue Claude Debussy
						5	- Mur de l'école - Rue Maximin Dhombres
						6	- Mur école primaire - Route de Bagnols
						7	- Long du trottoir - Avenue Hélène Boucher
						8	- Rue Gracchus Babeuf
						9	- Long du trottoir - Rue Georges Brassens
						10	- Devant l'école maternelle - Grand'Rue Jean Moulin
						11	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
						12	- Parking de la salle polyvalente - Rue Jules Cazot
ALES-3	04	072	CASTELNAU-VALENCE	1		1	- Foyer communal - Place de la Mairie
						2	Place de la Mairie (ou autour de l'ancien château d'eau - angle de la rue Maurice Vire et du chemin de Campagnac)
						3	Foyer communal - Grand'Rue Docteur Pierier
						4	Mairie - 39, rue de la Mairie
						5	Mairie - 400, rue des Ecoles
						6	Mairie - 384, traversée du village
						7	Place de la Mairie
						8	Mairie - Rue de la Mairie
						9	1 - Mur de l'école primaire "Roucauté" - Chemin du Stade 2 - Place des Anciens Combattants
						10	Mur du Centre de Loisirs - Rue André Schenk
						11	Mairie - Place du Gdt Espérandieu
	04	259	ST-HILAIRE-DE-BRETHMAS	3		12	Parking de la salle polyvalente - Route de Sommières
						13	Mairie - 1, place de l'Amourette
	04	261	ST-HIPPOLYTE-DE-CATON	1		14	Lieu festif Chemin du Stade - 580 chemin du Stade
						15	Groupe scolaire Chabrier - 271, chemin des Ecoles
				NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON		28	

**ANNEXE 5 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE BAGNOLS-SUR-CEZE (N° 5)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					1	2 - Rue Fernand Crémieux
2	03	BAGNOLS-SUR-CEZE	15		1	- Avenue de l'Europe (École des Estouilles)
					2	- Avenue Alphonse Daubet (maternelle Citadelle)
					3	- Rue Molière (Centre culturel Léo Lagrange)
					4	- Rue Gentil (sous l'Office de Tourisme)
					5	- Avenue Vigan Bruguet (stade Saint Exupéry)
					6	- Avenue du Borgelet (Halle Saint-Exupéry)
					7	- Avenue de la Maye (Tour F cadine téléphonique)
					8	- Avenue de la Maye (Tour F cadine téléphonique)
					9	- Chemin de Bourdilhan (halle Jean-Mermoz)
					10	- Avenue de la Maye (face traverse du Bosquet)
					11	- Rue Louis Thomas
					12	- Place Pierre Bouillot (maison Antouard)
					13	- Place Bourgneuf (nord-ouest)
					14	- Parking du Mont-Cotton
					15	- Chemin Lagaraud (Stade de l'Ancyse)
2	03	CAVILLARGUES	1		Mairie - Le tour de ville	
					1	Mairie - Place des Marronniers
					2	Place de la Violette
					3	Place de la Mairie
					4	Rue des Fontaines
					5	Place du 19 mars 1962
					6	Place des Ecoles
					7	Place de la Vignasse
					8	Ancien presbytère - Colombier
					9	Ancienne école - Carmes
					10	Mairie - Sabran
					11	Cour de la Mairie - 276, Grand Rue
					12	Mairie - 3, Rue de la Mairie
					13	Salle des fêtes - Impasse du Stade
331		TRESQUES	1	29	NOMBRE D'EMPLACEMENT\$ D'AFFICHAGE DU CANTON	

**ANNEXE 6 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE BEAUCAIRE (N° 6)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
	03	012	ARAMON	3	1 - Salle Eugène Lacroix - Avenue Jean Moulin 2 - Cimetiére Sainte Marthe - Chemin du Mas Neuf 3 - Rond-Point Yves Comar - Avenue du Général de Gaulle
	01	032	BEAUCAIRE	13	1 - Place Georges Clemenceau 2 - Quai Général de Gaulle 3 - Rue Nationale 4 - Place Raymond VII 5 - Place Jean Jaurès 6 - Avenue Jules Ferry 7 - Place du 8 Mai 1945 8 - Avenue de Faroennes 9 - Chemin Clapas de Cornu - Nouveau parking école - Garrigues Planès 10 - Rue Danton - pont Beauregard 11 - Route de Saint-Gilles (milieu) - cliniellière 12 - Avenue de la Plaine (entrée de la ville au niveau du pont ferroviaire - côté plaine) 13 - Route de Nîmes (entrée de la ville - entre le giratoire de la rocade et le giratoire du centre commercial - près de l'arrêt de bus)
2	01	034	BELLEGARDE	4	1 - Place Charles de Gaulle 2 - Place St Jean 3 - Place Battisio Bonnet 4 - Ecole Henri Serment ZAC des Féerières
	03	089	COMPS	1	-
	01	117	FOURQUES	1	- Place Claudine Rabant
	01	135	JONQUIERES-ST-VINCENT	3	1 - Centre socio-culturel - Rue St Laurent 2 - Place de la Mairie 3 - Rue de Nîmes (face coopérative)
	01	336	VALLABREGUES	1	- Place Frédéric Mistral
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	26	

**ANNEXE 7 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE CALVISSON (N° 7)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NB. DEPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					D'AFFICHAGE ELECTORAL	NB. DEPLACEMENTS
2	02	18	ASPERES	1	- Mairie - 1 place du Languedoc	
2	02	023	AUJARGUES	1	- Place de l'Eglise	
2	02	043	BOISSIERES	1	- Mairie - 1, place de la Mairie	
2	02	062	CALVISSON	4	1 - Rue Lioulière - Hameau de Sinsans 2 - Mairie - 1, rue de la Mairie 3 - Foyer communal - Place Georges Méjéan 4 - Rue de la Liberté - Hameau de Bizac	
3	05	066	CANNES-ET-CLAIRAN	1	- Salle polyvalente - Route de Sérignac	
2	05	088	COMBAS	1	- Foyer communal - Rue du Moulin à huile	
2	02	091	CONGENIES	1	- Rue du Fort	
2	05	098	CRESPIAN	1	- Ecole maternelle - Chemin Viel	
2	05	112	FONS	1	- Mairie - 1 rue Louis Garimond	
2	02	114	FONTANES	1	- Foyer communal - 9, rue du Foyer	
2	05	122	GAJAN	1	- Mairie - Rue des Ecoles	
2	02	136	JUNAS	1	- Mairie - 1, place de l'Avenir	
2	02	144	LECQUES	1	- Mairie - 233, rue du 26 aout 1944	
2	04	180	MONTIGNARGUES	1	- Ecole - 20 chemin des Bessons	
2	05	181	MONTMIRAT	1	- Route Nationale 110	
2	05	182	MONTPEZAT	1	- Rue des Pialanes	
2	02	186	NAGES-ET-SOLORGUES	1	- Mairie - Place de la République	
2	05	193	PARGNARGUES	1	- Mairie - Place Louis Bousquet	
2	04	224	ROUVIERE (LA)	1	- Place de la République	
2	05	233	ST-BAUZELY	1	- Avenue de la Liberté	
2	02	244	ST-CLEMENT	1	- Mairie - Rue des Fontaines	
2	04	255	ST-GENIES-DE-MALGOIRES	2	1 - 1, rue du 18 mars 1962 (Mairie) 2 - Avenue des écoles	
2	05	281	ST-MAMERT-DU-GARD	1	- Cour de l'école - Rue des Ecoles	
2	02	306	SALINELLES	1	- Mairie - Plan de la Croix	
2	04	313	SAUZET	1	- Mairie - 24, rue du Valadas	
2	02	321	SOMMIERES	3	1 - Bureau de vote Espace Henri Dunant - Rue Poterie 2 - Bureau de vote Salle annexe du gymnase - Avenue Pierre Mendès France 3 - Mairie - Quai Gausborgues	
2	02	324	SOUVIGNARGUES	1	- Mairie - 8, route d'Izés	
2	02	352	VILLEVIEILLE	2	1 - Foyer communal - Chemin Canta é Ris 2 - Cave coopérative (avenue de la Calmette)	
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	35		

ANNEXE 8 A L'ARRÊTE PREFERCTORAL N° 2015-243-0002 DU 31 AOÛT 2015  
CANTON DE LA GRAND COMBE (N° 8)

CIRCO. LEGIS.		COMMUNE N° INSEE		ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NR. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL		
1	022	AUJAC	1	-	Mairie - Le Village
1	044	BONNEVAUX	1	-	Mairie - Le Village
1	051	BRANOUX-LES-TAILLADES	2	1	Hôtel de Ville - Branoix
				2	Mairie annexe - 4, rue des Taillasses - Les Taillasses
1	077	CENDRAS	3	1	Mairie - Place Roger Assensal
				2	Foyer communal de Matatavene - 127 chemin du Temple
				3	Foyer communal de La Blequière - 136, rue de l'Usine à chaux
1	079	CHAMBON (LE)	1	-	Salle polyvalente - Place du village
1	080	CHAMBORGAUD	1	-	Place de la Mairie
1	090	CONCOULES	1	-	Mairie - le Village
1	094	CORBES	1	-	Foyer du Micocoulier - Quartier de l'Ecole
1	130	GENOLHAC	2	1	- Place des Ayres
				2	- Annexe Mairie Pont de Rastel
1	132	GRAND-COMBE (LA)	7	1	Boulevard Jules Caillan (à proximité de l'arrêt des bus)
				2	Rue des Tuilleries (près du pont SNCF)
				3	Rue des Oliviers (début de la rue, rive-point Toshi)
				4	Mur du groupe scolaire - Rue Anatole France
				5	Mur débarrant le cœur du bureau d'état-civil de l'escole
				6	Place Joseph Lipide (Le Levade)
				7	Mur face à l'ancienne caserne camine-Champclauson
1	137	LAMELOUZE	1	-	Mairie - Place de la Mairie
1	142	LAVAL-PRADEL	2	1	Le Miss Dieu : Entrée sud du village
1	153	MALONSET-ELZE	1	2	- La Praet : Place du Jeu de Paume
1	168	MALET	1	-	Mairie - le Village
1	201	PONTEILS-ET-BRESSIS	1	-	Foyer Montplaisir
1	203	PORTES	2	1	Mairie - le Village
3	236	ST-BONNET-DE-SALENDRINQUE	1	2	Salle de réunion - Rue de la Mairie
1	239	STE-CECILE-D'ANDORGE	2	1	Mairie - le Village
3	246	STE-CROIX-DE-CADERLE	1	2	Annexe Mairie - 28, monsieur Gaston Berroff - La Haute Levade
1	269	ST-JEAN-DU-GARD	4	1	Mairie - Place Fernand Volpelliére
				2	- Mairie (rue Maréchal de Thoiras)
				3	- Cap de ville
				4	- Rue José Cardonne
				5	- Avenue René Boudon
				6	- Mairie - Place du Temple - Le Village
1	291	ST-PAUL-LA-COSTE	2	1	Hameau de Mandolais
1	298	ST-SEBASTIEN-D'AIGREFEUILLE	1	2	Mairie - La Fabrique
1	307	SALLES-DU-GARDON (LES)	6	1	- Mair du parking - Rue de la Poste
				2	- Esplanade de la Faïencerie
				3	- Ecole de l'Habillare
				4	- Rue de l'ouïement - Foyer de l'impostaire
				5	- Rue de la Passerelle
				6	- Mairie - Le Village
1	316	SENECHAS	1	-	Route départementale 318 - Face à la saline polyvalente
1	323	SOUTHELLE	1	-	
3	329	THOIRAS	1	-	
3	335	VABRES	1	-	
1	345	VERNAREDE (LA)	1	-	
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON

**ANNEXE 9 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE MARGUERITTES (N° 9)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	N° D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				NOM	
2	01	BOUILLARGUES	10	1	- Rue des Arènes
				2	- Place de la Madone
				3	- Rue du Pont de la République - Centre de loisirs
				4	- Rue de la Source / Chemin des Manades - Parking du gymnase
				5	- Croisement Route de Garons / Impasse du Levant
				6	- Bond-point Rue de l'Abriado / Chemin des Argillons
				7	- Croisement Rue de la Paix / Rue des Bosquets
				8	- Croisement Route de Nîmes / Rue Beaujolais
				9	- Avenue Jean Moulin entre la rue Fratche et la rue Massiac
				10	- Nord-point Avenue Jean Moulin / Rue Joseph d'Arbaud
2	01	CAISSARGUES	3	1	Mairie - 16 rue de la Souleïado
				2	Le Mas des Enfants - 38 avenue de la Méditerranée
				3	Foyer Fernand Bedos - 458 rue de la Souleïado
2	01	GARONS	3	1	Mairie - Grand'rue
				2	Salle polyvalente - Ecole primaire - 6, rue du Levant
				3	Mas de l'Hôpital - Chemin de la Farelle
				4	- Place de la Mairie (Église - côté Mairie)
2	06	MANDUEL	6	1	- 21 bis, avenue Pierre Mendès France
				2	- 25, rue de Bellegarde
				3	- 343, route de Bouillargues
				4	- Rue de St Gilles (Groupe scolaire François Fournier)
				5	- Complexe sportif - 1719, chemin de Saint Paul
2	06	MARGUERITTES	7	1	- Salle Polyvalente - Rue Marcel Bonnafoux
				2	- Groupe scolaire "De Marché"
				3	- Rue G. de Chanaelles. (Mairie)
				4	- Avenue de la Gare. (cimetière)
				5	- Rue A. Lamartine (maternelle Genestet)
				6	- Avenue de la République (C.C.A.S.)
				7	- Rue des Cavaillenes (collège)
2	06	POULX	8	1	- Place de la Salamandre
				2	- Parking de la crèche (Rue de l'avenir)
2	06	RODILHAN	2	3	- Rue de Frontfroide
				4	- Devant les salles des fêtes (Rue de la Renardière)
				5	- Rue des Cerisiers
				6	- Rue des Primevères
				7	- Rue des Pistes
				8	- Rue des Alizés
				1	- Avenue Mistral
				2	- Rue du Bosquet
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				39	

**ANNEXE 10 A L'ARRÊTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-1 (N° 10)**

ARROND.	CIRCO, LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				1	2
2	01	189	10	Ecole maternelle Jean Jaurès - 1 B rue Saint-Laurent	
	01			Ecole primaire Armand Barbès - 16 rue Armand Barbès	
	01			Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède	
	01			Ecole maternelle Mas des Gardies - 9 rue des Falombes	
	01			Ecole primaire Edgard Taillades - 2 rue Edgard Taillades	
	01			Ecole primaire de Castanet - 81 chemin de la grotte des Fées	
	01			Ecole primaire Marie Soboul - 1 rue des Bénédictins	
	06			Ecole maternelle Ranguel - 30 rue Ranguel	
	06			Ecole primaire de l'Eau Bouillie - 73 B chemin Bois de Mittau	
	06			Ecole primaire de la Gazelle - 140 route d'Uzès	

**ANNEXE 11 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-2 (N° 11)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				1	2
2	06	189	8	Ecole primaire Pierre Sémarad	
	06			Ecole maternelle Prosper Mérimée	- 2 rue Prosper Mérimée
	01			Ecole primaire Grezan	- 2 A rue E. Reynaud
	01			Ecole maternelle Jean Zay	- 1 rue du Cdt Lherminier
	06			Ecole primaire Albert Camus	- 20 rue Agrippa d'Aubigné
	06			Ecole primaire de Courbessac	- 2801 route de Courbessac
	01			Ecole primaire André Chamson	- 45 rue F. Guillierme
	06			Ecole primaire de la Gazelle	- 140 route d'Uzès

**ANNEXE 12 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-3 (N° 12)**

ARROND.	CIRCO, LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				1	2
2	06	189	10	Hôtel de Ville - 1, place de l'Hôtel de Ville	
	06			Ecole primaire Hector Berlioz - 6, rue Saint-Castor	
	06			Ecole maternelle Rangueil - 30, rue Rangueil	
	01			Ecole primaire Marie Soboul - 1, rue des Bénédictins	
	01			Ecole primaire la Placette - 10, rue Hôtel Dieu	
	06			Ecole primaire Talabot - 35, avenue Carnot	
	01			Ecole primaire Emile Gauzy - 1, rue de Tunis	
	06			Ecole primaire Marguerite Long - 22, rue de Varsovie	
	01			Ecole primaire André Chamson - 45, rue F. Guillerme	
	01			Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau - 7, rue Jean-Jacques Rousseau	

**ANNEXE 13 A L'ARRETTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE NIMES-4 (N° 13)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
				ELECTORAL	ELECTORAL
2	06	189	9	1	Ecole primaire Charles Martel
	01			2	Ecole élémentaire Henri Wallon - 210 rue Uriot
	06			3	Ecole primaire Capouchiné - Square Albert Soboul
	06			4	Ecole primaire René Char - 100 rue Louis Landi
	01			5	Groupe scolaire Mas Roman - 194 rue Charles Perrault
	01			6	Ecole primaire Saint Césaire - 26 rue de l'Eglise
	01			7	Ecole maternelle Paul Langevin - 3 rue Edgard Poe
	01			8	Ecole primaire Gustave Courbet - 517 rue Archimède
	01			9	Collège Jules Verne - 40 rue du Vallon

ANNEXE 14 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE PONT-SAINT-ESPRIT (N° 14)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE, N° INSEE	NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
					ELECTORAL	
	04	005	AIGUEZE	1	- Mairie - Place du Jeu de Paume	
	04	070	CARSAN	1	- Parking de la salle polyvalente - Place du Village - RD 306	
	04	096	CORNILLON	1	- Mairie - RD 220 - Route de Cornillon - Quartier St-Nabor	
	04	124	GARN (LE)	1	- Salle polyvalente - Le Village	
	04	131	GOUDARGUES	1	- Salle capitulaire - Avenue du Lavoir	
	04	134	ISSIRAC	1	- Entrée village (arrêt bus)	
	04	143	LAVAL-ST-ROMAN	1	- Rue des Platanes (arrêt de bus)	
	04	175	MONTCLUS	1	- La Placette	
					1 - Angle Place du Couvent/rue Jemmapes	
					2 - Musée municipal (place de l'Hôtel de Ville)	
					3 - Caserne Papin Bd Gambetta	
					4 - Ecole maternelle Françoise Dolto	
					5 - Angle av. G Doumergue/ passage souterrain piétons	
					6 - Angle Bd Carnot/Bd Allègre/Av. Jean Moulin	
					7 - Angle Av. Vigian Braquet/Av. Général de Gaulle	
					8 - Angle allée des Roses/RN. 88 (Gendarmerie)	
					9 - Angle rue Albert Carnot/passage souterrain SNCF	
					10 - Mairie Avenue Kennedy/chemin de Crussol (rte d'Ardèche)	
					11 - Angle Avenue Kennedy/chemin de Crussol (rte d'Ardèche)	
					12 - Angle chemin de Gaujac/rue du 8 Mai 1945	
2	04	202	PONT-ST-ESPRIT	12		
	03	222	ROQUE-SUR-CÉZE (LA)	1	- Place de la Mairie	
	04	226	ST-ALEXANDRE	2	1 - Place de la Mairie	
	04	230	ST-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS	1	2 - Salle polyvalente - Chemin Mas Couzit - D 311	
	04	232	ST-ANDRÉ-DOLERARGUES	1	- Place du Foyer communal - devant le Foyer communal -	
	04	242	ST-CHRISTOL-DE-RODIÈRES	1	- Place du Lavoir communal - Avenue des Lavandières	
	03	256	ST-GERVAIS	1	- Salle polyvalente - 70, route départementale - Le Village	
	04	273	ST-JULIEN-DE-PÉYROLAS	1	- Route de Baulac - Entrée Est du village	
	04	277	ST-LAURENT-DE-CARNOLS	1	- Grand'rue (en face de la mairie)	
	04	282	ST-MARCEL-DE-CAREIRET	1	- Place de l'Amitié	
	03	287	ST-MICHEL-DE-DEUZET	1	- Place de la Croix de Mégiets	
	03	288	ST-NAZAIRE	2	1 - Route François Mitterrand (à proximité de l'abribus)	
	04	290	ST-PAULET-DE-CAISSON	1	2 - Mairie - 793, route nationale	
	04	304	SALAZAC	1	- Mairie - 15 promenade Saint-Paul	
	03	342	VENEJAN	1	- Lavoir public - Place de la Fontaine	
	04	343	VERFEUIL	1	- Mairie - 95, Grand Rue	
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	37	Mairie - Place Jean Marçal	

**ANNEXE 15 A L'ARRETE PREFETORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE QUISSAC (N° 15)**

CANTON			ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
N°	NOM	N° INSEE			NOM			
15	QUISSAC	1	05	002	AIGREMONT	1	-	Mairie - 3 rue de l'Ecole
		1	05	046	BOUCORAN-ET-NOZIERES	1	-	Mairie - 1 rue des Orangers
		3	05	050	BRAGASSARGUES	1	-	Rue de la Mairie
		1	04	053	BRIGNON	1	-	Foyer - 1168, RD 7 - Le Champ de Foire
		3	05	054	BROUZET-LES-QUISSAC	1	-	Foyer communal - 49, rue des Horts de Bourquet
		3	05	065	CANAULES-ET-ARGENTIERES	1	-	Foyer socio-éducatif - 68, place de la Mairie
		1	05	068	CARDET	2	1	Foyer communal - 2, avenue du Stade
		3	05	069	CARNAS	1	2	Place de la Mairie
		1	05	071	CASSAGNOLES	1	-	Mairie - Route de Saint-Bauzile
		3	05	087	COLOGNAC	1	-	Mairie - 13, rue de la Mairie
		3	05	095	CORCONNE	1	-	Bâtiment scolaire - Place de la Mairie
		3	05	099	CROS	1	-	Mairie - Place de la Mairie
		1	04	100	CRUVIERS-LASCOURS	1	-	Mairie - La Mazadette
		1	05	104	DOMESSARGUES	1	-	Mairie - Place Chapellier
		3	05	106	DURFORT-ET-ST-MARTIN-DE-S.	1	-	Mairie - Espace Lucie Aubrac - Chemin des Vignerons
		3	05	119	FRESSAC	1	-	Mairie - Chemin Neuf
		3	05	121	GAILHAN	1	-	Mairie - Place Léon Michelin
		1	05	146	LEDIGNAN	1	-	Mairie - Rue de l'Abriado
						1	1	Place Roger Chabalier
		1	05	147	LEZAN	4	1	- Rue des Murailles
						2	2	- Les Bourgades
						3	3	- Rue de la Transhumance
						4	4	- Rue des Remparts
		3	05	148	LIOUC	1	-	Montée de l'Aire
		3	05	150	LOGRIAN-FLORIAN	1	-	Mairie - Rue Basse
		1	05	160	MARUEJOLS-LES-GARDON	1	-	Foyer communal - Espace Culture et Loisirs - 8, rue des Gardons
		1	05	161	MASSANES	1	-	Place de la Mairie
		1	05	162	MASSILLARGUES-ATTUECH	1	-	351 route de Massillargues - Façade de la cantine scolaire
		1	05	163	MAURESSARGUES	1	-	Mairie - Chemin des Ecoliers
		3	05	172	MONOBLET	2	1	Mairie - 4, impasse du Major - Monoblet
						2	2	Auberge - RD 39 - Valestallière
		2	05	354	MONTAGNAC	1	-	Mairie - Rue de la Mairie
		2	05	183	MOULEZAN	1	-	1 Chemin des Lens
		2	04	184	MOUSSAC	1	-	Allée des Pins
		1	04	188	NERS	1	-	Salle polyvalente - Rue des 4 vents
		3	05	192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	1	-	Mairie - Place de la Mairie - Sérgnac
		3	05	208	PUECHREDON	1	-	Mairie - RD 188
						1	1	- Centre socio-culturel - Avenue du 11 Novembre
						2	2	- Centre médico-social - 4, rue du Chemin Neuf
						3	3	- Pont Vieux côté rue du Pont
						4	4	- Passage à niveau - Côté Hôtel des Voyageurs
						5	5	- Place des Arènes
						6	6	- Parking du Champ de verre
						7	7	- Stade de la Glacière (Rte de Sommières)
						8	8	- Rte de Montpellier
						9	9	- Rte de Sauve
						10	10	- Place du 8 Mai
		1	05	234	ST-BENEZET	1	-	Cantine scolaire Place du Four
		3	05	252	ST-FELIX-DE-PALLIERES	1	-	Mairie - Le Village
		3	06	265	ST-JEAN-DE-CRIEULON	1	-	Mairie - 136, rue des Ecoliers
		1	05	267	ST-JEAN-DE-SERRES	1	-	Place des Platanes
		3	05	289	ST-NAZAIRE-DES-GARDIES	1	-	Mairie - Lieudit Les Gardies
		3	05	300	ST-THEODORIT	1	-	Foyer communal - Route de Quissac
		3	05	309	SARDAN	1	-	Mairie - Route de Sommières
		3	05	311	SAUVE	4	1	- Espace culturel - 7ter, avenue Rhin et Danube
						2	2	- Rue Mazan (mur école-catholique Jean-Paul II)
						3	3	- Rue des Bourgades (escaliers de Cavalier)
						4	4	- Rue des Boisseliers (devant les casernes)
		3	05	314	SAVIGNARGUES	1	-	Foyer communal - Route d'Aigremont
		1	05	330	TORNAC	1	-	Place de la Mairie
		3	05	349	VIC-LE-FESQ	1	-	Mairie - Grand rue
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON						61		

**ANNEXE 16 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE REDESSAN (N° 16)**

ARROND.	CIRCO LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
				NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
	03	013	ARGILLIERS	1	- Mairie - Place de la Madone
	06	039	BEZOUCE	1	- R.N. 86 (le long du mur de la salle polyvalente)
	06	057	CABRIERES	2	1 Place de la Mairie 2 Route de Nîmes
	03	073	CASTILLON-DU-GARD	1	- Château d'eau - Place du Château d'eau
	03	085	COLLIAS	1	- Foyer socio-culturel A. Clément - 4, avenue du Pont
	03	103	DOMAZAN	1	- Foyer communal - Route d'Estézargues
	03	107	ESTEZARGUES	1	- Salle polyvalente communale Le Forgeron de la Paix - 5 rue du Bœuf
	03	116	FOURNES	1	- Mairie - Route de Théziers
	06	145	LEDENON	2	1 Place de la Fontaine 2 Quartier des Mugues
	3	166	MEYNES	1	- Place Sabonadier
	03	179	MONTFRIN	4	1 Ecole primaire (avenue du Dr Félix Clément) 2 Place de la Liberté 3 Espace Madeleine Béjart (avenue du Dr Félix Clément) 4 Intersection du Cours Jules Ferry et du Cours Emile Anthelme
2	03	207	POUZILHAC	1	- Parking de la Mairie
	06	211	REDESSAN	5	1 Salle des Fêtes Numa Gleyzes - Avenue de la République 2 Quartier du Groupe Scolaire - Avenue de Provence 3 - Quartier Clos du Mas - Chemin du Mas de l'Avocat 4 - Quartier du Stade - Chemin du Stade 5 - Quartier Route de Meynes - Parc du château d'eau
	03	212	REMOULINS	3	1 Avenue du Pont du Gard 2 Mairie Jevenile Geoffroy Perret 3 - Lotissement de l'Armée
	03	235	ST-BONNET-DU-GARD	1	- Place la Fontaine - en face de la Mairie
	06	257	ST-GERVASY	2	1 Mairie - Place de la Victoire 2 Foyer socio-culturel - Avenue de Saint Didier
	03	260	ST-HILAIRE-D'OZILHAN	1	- Place Tony Convertini
	03	317	SERNHAC	1	- Salle polyvalente - Square de la Paix
	03	328	THEZIERS	1	- Place du Marché
	03	340	VALLIGUIERES	1	- Salle de l'école - 3, rue de la Mairie
	03	346	VERS-PONT-DU-GARD	2	1 Mairie - Rue du Grand Bourg 2 Maison de la Pierre - Chemin de la Garrigue
			NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34	

**ANNEXE 17 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE ROQUEMAURE (N° 17)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM D'AFFICHAGE ELECTORAL	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	
						ELECTORAL	
		084	CODOLET		1	- Rue Frédéric Mistral (parking en face de la mairie)	
		141	LAUDUN-L'ARDOISE		5	1 Mairie - 144, place du 6 juillet 1944 2 Salle Edith Piaf - Route d'Orsan 3 Salle Félix Devaux - 116, rue Montesquieu 4 Annexe - Mairie de l'Ardoise - Place la Résistance 5 Salle Le Mille Club - Place Marcel Cerdan	
		149	LIRAC		1	- Foyer socio-culturel - 51, rue du Sallet	
		178	MONTFAUCON		1	- 14, rue de la République	
					2	- Salle des fêtes "La Cantarelle" - Route de Nîmes - Cours Bridaine	
					3	- Rue Carnot - entrée Club 3ème âge et Pompiers	
					4	- Route d'Avignon	
					5	- Rue Jean Moulin	
					6	- Rue du 19 Mars 1962	
					7	- Route de Nîmes	
					8	- Rue d'Amibal (parking du cimetière)	
						- Route de Saint-Laurent des Arbres (le long du trottoir du stade)	
		254	ST-GENIES-DE-COMMOLAS		1		
		278	ST-LAURENT-DES-ARBRES		3	1 Place du Général Vigan Bruguet 2 Rue Eugène Cabrol - Jardin 2000 3 Square Marcel Chevalier	
		355	ST-PAUL-LES-FONTS		1	- Mairie - 1 Placo Dou Treillas	
		302	ST-VICTOR-LA-COSTE		1	- Place de la Mairie	
		312	SAUVETERRE		2	1 Place de la Mairie 2 Hameau de Four	
		326	TAVEL		1	1 Place du Président Leroy	
						NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	25

**ANNEXE 18 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DE ROUSSON (N° 18)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE	N° INSEE	NOM	NB D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
1	04	008	ALLEGRE-LES-PUMADES		1	- Maison de l'Eau - Avenue des Thermes
	04	029		BARJAC	1	- Place du 8 mai 1945
	05	037		BESSEGES	3	1 Place Général de Gaulle 2 Place de la Révolution 3 Annexe Mairie de Foussanargues -
	05	045		BORDEZAC	2	1 Mairie - 2 Côte de Long
	04	097		COURRY	1	- Mairie - Le Village
	05	120		GAGNIERES	3	1 - Mairie - Rue de la Mairie 2 - Rue de l'Eglise 3 - Stade - Avenue des Plaines
	04	152		MAGES (LES)	5	1 - Place Gilbert Blanc 2 - Route la Parenova (à côté du parking du cimetière) 3 - Meilhan - Route de Meilhan 4 - Place des Frères Nouvel (chef-lieu) 5 - Les Esclops et Fignat (Avenue du Moulin - face Camping Car)
	04	159		MARTINET (LE)	1	- Camping municipal - Le Martinet Nord
	04	164		MEJANNES-LE-CLAP	1	- Mairie - Rue du Champ de Mars
	04	167		MEYRANNES	2	1 - Anciennes écoles de MEYRANNES 2 - Ecoles de CLET (murs)
	04	171		MOLIERES-SUR-CEZE	3	1 Mairie - 1 rue de la Cèze - Molières/Cèze 2 Hameau des Brousses - RD 130 - près de l'ancienne école des Brousses 3 Aire de stationnement - Trt sélectif - Croisement RD 130 / Rue du Mas Domergue
	04	187		NAVACELLES	1	- Mairie - Le Village
	05	194		PEYREMALE	1	- Le Claux
	04	204		POTELIERES	1	- Mairie - Place de la Majrie
	04	215		RIVIERES	1	- Place de la Mairie
	05	216		ROBIAC-ROCHESSADOULE	2	1 Place de la Mairie 2 Place du 19 mars 1962
	04	218		ROCHEGODE	1	- Mairie - Le Village
	04	223		ROUSSON	3	1 - Ancienne Mairie 2 - Anciennes écoles de Pont d'Avene - Route de Saint-Ambroix 3 - Place Jean Jaurès
	04	227		ST-AMBROIX	6	1 - Maison des Associations - Avenue du Docteur Bastide 2 - Place de l'Eglise 3 - Faubourg du Paradis - Chernin Desorriere - Impasse du Paradis 4 - Chemin de Junas 5 - Route d'Uzes - Traverse du Moulinet 6 - Rue de la République - Panneau en bois
	04	237		ST-BRES	1	- Mairie - 254, chemin de la Filature
	04	247		ST-DENIS	1	- Place de la Mairie
	04	253		ST-FLORENT-SUR-AUZONNET	1	- Salle Jean Macé - Rue des Anciennes Ecoles
	04	266		ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	1	- Foyer Les Annels
	04	268		ST-JEAN-DE-VALERISCLE	1	- Ecole primaire - à l'entrée - 3, rue des Ecoles
	04	271		ST-JULIEN-DE-CASSAGNAS	1	- Mairie - 17, route des Mages
	04	274		ST-JULIEN-LES-RÖSIERS	4	1 Foyer des jeunes - Montée du Tilleul 2 Arbusse - chemin d'Arbusse 3 Mairie - 500, avenue des Mimosas 4 Ecole maternelle - 376, avenue des Mimosas
	04	293		ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	1	- Mairie - Place de la Paix
	04	303		ST-VICTOR-DE-MALCAP	1	- Place F. Mitterrand
	04	327		THARAUX	1	- Mairie - Le Village
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON					52	

ANNEXE 19 A L'ARRETTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
**CANTON DE SAINT-GILLES (N° 19)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					1	2
	05	075	CAVEIRAC	3	1 Mairie - Place du Château 2 Foyer Georges Davant - Place Nîmo. II 3 Parc d'activités du 3ème millénaire - 130, chemin de Bernis	
05	082	CLAREN SAC		3	1 Mairie - 5 place de la Mairie 2 Restaurant scolaire maternelle - Route de Nîmes 3 Groupe scolaire primaire - Rue Maurice Alliger	
02	128	GENERAC		3	1 Parking de l'école maternelle Les Aristochoches, 3, avenue Jean Aurillon 2 Rue des Marchands - Parking Place Cambon 3 Montée du Château - Face au Château	
02	138	LANGLADE		1	- Salle polyvalente - Route des Pinèdes	
				2	- Place Frédéric Mistral 3 - Place Alexandre Dumas	
				3	- Route de Montpellier (devant la crèche municipale)	
				4	- Rue des Mûriers (Ecole maternelle)	
				5	- Route de Nîmes (angle rue de la Garrigue)	
				6	- Rue des Troénès	
				7	- Impasse de l'Automobile	
				8		
2						
01	169	MILHAUD		8		
01	189	NIMES		1		
05	245	ST-COME-ET-MARUEJOLS		1	- Ecole maternelle René Char - 100, rue Louis Landi	
02	249	ST-DIONISY		1	- Mairie - 1, place de la Mairie - Saint-Côme	
				2	- Avenue de la Gare	
				1	Ecole maternelle - Place Jean Jaurès	
				2	Maison de quartier - Rue des Tourterelles	
				3	Maison du Tourisme - Place Frédéric Mistral	
				4	Salle Jean Cazelles - Rue Gambetta	
				5	Ecole Lascalades - Rue de la Foudre	
				6	Ecole maternelle Le Ventoulet - Avenue de la Résistance	
				7	Ecole Victor Hugo - Avenue du 11 novembre 1918	
				8	Salle polyvalente - Avenue Emile Cazelles	
				9	Groupe scolaire - Jean Moulin - 15, rue du Pays d'OC	
				10	Route de Nîmes (à proximité du cabinet de radiologie)	
				11	Avenue des Costières (à proximité du magasin Intermarché)	
				12	2, avenue François Griffeulle (devant l'ancien restaurant Asia Gourmet)	
				13	Entrée lot. le Vallon	
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	34

ANNEXE 20 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON D'UZES (N° 20)

ARROND.	CIRCO LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE NOM	NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE
2	06	001	AIGALLIERS	1	- Route Stéphane Hessel - Le Village-	
	06	014	ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC	1	- Le Porche	
	04	021	AUBUSSARGUES	1	- Rue des écoles	
	04	030	BARON	1	- Place Ulysse Dumars	
	04	031	BASTIDE- D'ENGRAIS (LA)	1	- Mur du bâtiment communal situé sur la Grand'Rue, face à la mairie	
	06	041	BLAUZAC	1	- Mairie - Rue de l'Hôtel de Ville	
	04	049	BOURDIC	1	- Mairie - Place de la Mairie	
	04	056	BRUGUIERE (LA)	1	- Place de la Mairie - Le Plan	
	04	061	CALMETTE (LA)	2	1 1 <sup>re</sup> rue de Valfons 2 Chemin de la Croix des Cocons	
	06	067	CAPELLE-ET-MASMOLENE (LA)	1	- Nouvelle Mairie - route de La Capelle à Masmölene	
	04	086	COLLORGUES	1	- Foyer communal - 5, place du Château	
	04	102	DIONS	2	1 Rue du Gardon 2 Rue du Puits Neuf (face à l'école)	
	06	110	FLAUX	1	- Mairie - 95, rue de la Mairie	
	04	111	FOISSAC	1	- Avenue de l'Europe	
	04	115	FONTARECHES	1	- Impasse de la Mairie	
	04	126	GARRIGUES-ST-EULALIE	1	- Centre socio-éducatif - 1, rue des Chênes Verts	
	06	174	MONTARENET-SAINTE-MEDIERES	1	- Foyer communal - côté Rue Principale	
	04	205	POUGNADORESSE	1	- Mairie - Place de la Mairie	
	04	228	STE-ANASTASIE	1	Parking du foyer communal "l'Espace Paul Maubon" - 208 chemin du Rieu - Hameau d'Aubame	
	04	241	ST-CHARTRES	1	- Foyer Pierre Clavel - Avenue du Champ de Foire	
	04	248	ST-DEZEY	1	- Mairie - 2, place Marc Hermet	
	06	262	ST-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU	1	- Chemin des Sources	
	04	279	ST-LAURENT-LA-VERNEDIE	1	- Foyer communal André Turton - Place du Monument aux Morts	
	06	286	ST-MAXIMIN	1	- Place de l'Eglise	
	06	295	ST-QUENTIN-LA-POTERIE	2	1 Centre social - Avenue Léon Pintard 2 Place du Marché	
	06	299	ST-SIFFRET	1	- Ambienne école - Route de Saint-Maximin	
	06	301	ST-VICTOR-DES-OULES	1	- Parking de la Mairie	
	06	308	SANILHAC-ET-SAGRIES	2	1 Sanilhac - Foyer, 1 allée des Platanes 2 Sagriès - Salle communale - Place de l'Eglise et de l'Ecole	
	06	319	SERVIERS-ET-LABAUME	1	- Ancienne route d'Aigés - Serviers	
	06	334	UZES	2	1 Hôtel de ville - 1 <sup>re</sup> place du Duché 2 Ancien Evêché - Rue de l'Evêché	
	06	337	VALLABRIX	1	- 1 <sup>re</sup> rue de l'Hôtel de Ville	
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON				36		

ANNEXE 21 A L'ARRÈTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
CANTON DE VAUVERT (N° 24)

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE N° INSEE	NOM	NB D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	
					1	- Place du Jeu de ballon
		004 020	AIGUES-VIVES AUBORD	1 1	- - Hôtel de ville - Place de la Mairie	
		033	BEAUVOISIN	3	1 2 3	1. Mairie - Grand Rue 2. Salle polyvalente - Rue de la Graille 3. Foyer - Avenue de la Félicité - Franquevaix
		036	BERNIS	2	1 2	1. - Place du Jeu de Ballon 2. - Groupe scolaire Paul Fort - Avenue de la Vaunage.
		083	CODOGNAN	5	1 2 3 4 5	1. - Rue de la Mairie 2. - Place de la Bacoule 3. - Rue des Mourguies 4. - Rue de la Verrière 5. - Rue de la Camargue
		185	MUS	1	-	Mairie - 15, place de la Mairie
		333	UGHAUD	3	1 2 3	1. Mairie - 144, avenue Robert de Joly 2. Maison des Associations - 42 avenue Robert de Joly 3. Ecole primaire - Rue des Pins
					1 2 3 4 5 6 7 8 9	1. Mairie - place de la Libération et du 8 mai 1945 2. Salle Jean Jaurès - rue Victor Hugo 3. Ecole Jean Macé - avenue Robert Gourdon 4. Salle Mistral - rue Louise Dézir 5. Salle Bizet - rue Louise Dézir 6. Ecole André Rousson - rue des Capitaines 7. Bureau municipal de Gallician - 79 route des Etangs - Gallician 8. Salle Louis Prat - BM Montcalm - Rue du Château de Montcalm 9. Ecole Lucette Abauzit 1 et 2 - rue Fanfonne Guillemer
2	02 341	347	VAUVERT	9	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1. Place de la République 2. - Centre socio culturel - rue Marcel Pagnol 3. - Rue des Mourguettes (entre la rue des Estivernes et la rue Pasteur - en face de la place Lucien Monteil) 4. - HLM le Vauvajol (rue du Mas Liotard / Avenue de Camargue) 5. - Allée des romains (à côté de l'abri bus) 6. - Avenue Emile Jamais (entre le n° 403 et le n° 437) 7. Jean Monnet, sur le chemin piétonnier 8. Chemin de Boissières (Gymnase 2) 9. - Allée des Pins de Jaujines (avant le stop) 10. - Jardin public - Avenue du Levant (intersection Avenue du Levant et Chemin des Cabanes) 11. - Vergière Espace - rue Victor Hugo
			VERGEZE	11	11	- Rue de la Mairie
		344			37	NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON
		347	VESTRIC-ET-CANDIAC	1	-	Rue de la Mairie

**ANNEXE 22 A L'ARRETE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015**  
**CANTON DU VIGAN (N° 22)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	COMMUNE		NB. D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		N° INSEE	NOM		
3	05	009	ALZON	1	- Mairie - Place de la Mairie
		015	ARPHY	1	- Mairie - La Matte
		016	ARRE	1	- Mairie - Place de la Mairie
		017	ARRIGAS	1	- Place de l'Eglise
		024	AULAS	1	- Place de l'Airette
		025	AUMESSAS	1	- Mairie - Les Charmilles
		026	AVEZE	1	- Place de la mairie
		038	BEZ-ET-ESPARON	1	- Mairie - Place du village
		040	BLANDAS	1	- Ancienne salle de classe - Mairie - Le Village
		052	BREAU-ET-SALAGOSSE	2	1 Bréau - Salle polyvalente dite "Salle de l'Enclos" 2 Serres - Ancienne école
		058	CADIÈRE-ET-CAMBO (LA)	1	- Mairie - Le Village
		064	CAMPESTRE-ET-LUC	1	- Mairie - Le Village
		074	CAUSSE-BEGON	1	- Mairie - Le Village
		093	CONQUEYRAC	1	- Mairie - Route du Vigan
		105	DOURBIES	1	- Mairie - Rue de la Mairie
		108	ESTRECHURE (L')	1	- Mairie - Le Village
		139	LANUEJOLS	1	- Foyer rural - Place de la Fontaine
		140	LASALLE	1	- Place Robert Francisque
		154	MANDAGOUT	1	- Mairie - Le Village
		157	MARS	1	- Le Plô
		170	MOLIERES-CAVAILLAC	2	1 Place de la Mairie 2 Mairie de Cavailiac
		176	MONTDARDIER	1	- Mairie - Le Village
		190	NOTRE-DAME-DE-LA-ROUVIERE	1	- Salle du 3ème Age - Grand Rue
		195	PEYROLLES	1	- Mairie - Arbous
		198	PLANTIERS (LES)	1	- Bâtiment communal - Rue des Jardins
		199	POMMIERS	1	- Mairie - Le Village
		200	POMPIGNAN	1	- Mairie - 4, place de la Mairie
		213	REVENS	1	- Mairie - 1, rue du Causse Noir
		219	ROGUES	1	- Mairie - Le Village
		220	ROQUEDUR	1	- Mairie - Place de la Mairie
		229	ST-ANDRE-DE-MAJENCOULES	1	- Entrée du village
		231	ST-ANDRE-DE-VALBORGNNE	1	- Les Quais - Rue Neuve
		238	ST-BRESSON	1	- Mairie - Le Village
		263	ST-HIPPOLYTE-DU-FORT	5	1 - Gymnase - Boulevard du Pradet 2 - Salle des Fêtes - Place du 8 mai 1945 3 - Place du Poids Public 4 - Faubourg de Croix Haute 5 - Avenue de la Gare
		272	ST-JULIEN-DE-LA-NEF	1	- Mairie - Le Village
		280	ST-LAURENT-LE-MINIER	1	- Salle Roger Delenelle - Place Louis Serre
		283	ST-MARTIAL	1	- Mairie - Le Village
		296	ST-ROMAN-DE-CODIERES	1	- Mairie - Le Village
		297	ST-SAUVEUR-CAMPRIEU	1	- Place de l'Eglise
		310	SAUMANE	1	- Mairie - Le Village
		322	SOUDORGUES	1	- Mairie - Le Portal
		325	SUMENE	3	1 Mairie - Le Plan - 2 Pont d'Hérault 3 Ancienne mairie -
		332	TREVES	1	- Mairie - Le Village
		339	VALLERAUGUE	4	1 Place F. Cavellier-Bénézet - Valleraugue 2 Maison du Carrefour - L'Espéröu 3 Ancienne école - Ardalières 4 Ancienne école - Taleyrac
		350	VIGAN (LE)	5	1 - Boulevard des Cévennes - Carrefour Avenue du Mont Aigoual 2 - Avenue de la Grave - Carrefour Route de l'Eze 3 - Avenue Jeanne d'Arc (en face de la salle des fêtes) 4 - Place des Quatrefoies de la Roquette 5 - Quartier d'Arennes - Face au foyer d'Albouy
		353	VISSEC	1	- Mairie - Le Village
NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON			61		

ANNEXE 23 A L'ARRÊTE PREFECTORAL N° 2015243-0002 DU 31 AOUT 2015  
**CANTON DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON (N° 23)**

ARROND.	CIRCO. LEGIS.	N° INSEE	COMMUNE	NOM	NB. DÉPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL	ADRESSE ET LOCALISATION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL
		011	ANGLES (LES)		12	<p>1 - Hôtel de ville - rue Jules Ferry</p> <p>2 - Groupe scolaire Louis Pasteur - avenue du 8 mai</p> <p>3 - Groupe scolaire Jules Ferry - rue Jules Ferry</p> <p>4 - Foyer-restaurant 3ème âge - rue Voltaire</p> <p>5 - Groupe scolaire "Dinarelle" - avenue Charles de Gaulle</p> <p>6 - Place de la Laugière - Boulevard Jean Rey</p> <p>7 - Boulevard du Midi</p> <p>8 - Rue Racine</p> <p>9 - Services techniques municipaux - Rue Boileau</p> <p>10 - Centre sportif et socio-éducatif - Boulevard des Carrières</p> <p>11 - Rue d'Aramon</p> <p>12 - Boulevard du Grand Terme</p>
		209	PUJAUT		5	<p>1 - Mairie - place de l'Eglise</p> <p>2 - Place du Marché</p> <p>3 - Route de l'Aviation (Mazars)</p> <p>4 - Route d'Avignon (Cypres Boulaire)</p> <p>5 - Chemin du Pradas</p>
2	03	217	ROCHEFORT-DU-GARD		7	<p>1 - Complexe sportif du Vieux Moulin - Montée du Vieux Moulin</p> <p>2 - Avenue de Signargues - Rond-point de Valliguières</p> <p>3 - Place de la République</p> <p>4 - Carrétoir de la Croix de Saze - Sous la Roque</p> <p>5 - Chemin du Pianas - Abribus chemin d'Almargues</p> <p>6 - Traversée du Beaulieu - Parking face à la résidence du Beaulieu</p> <p>7 - Avenue du Général de Gaulle - intersection l'impasse du Relais de Poste</p>
		315	SAZE		1	<p>1 - Salle polyvalente - Chemin du Stade</p>
		351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON		14	<p>1 - Allée des Poètes (rond-point du Félibrige, proche de l'école Thomas David)</p> <p>2 - Avenue des Cévennes (C.O.S.E.C. 7 et 8)</p> <p>3 - Rue Bel Air école maternelle Brano-Sat</p> <p>4 - Rue Camp de Bataille école maternelle Noël Lacombe</p> <p>5 - Place Jean Jaurès (côté Mairie service technique)</p> <p>6 - Boulevard Frédéric Mistral (salle Frédéric Mistral)</p> <p>7 - Rue Monolivet (groupe scolaire Montolivet)</p> <p>8 - Chemin des Rocailles (face rue Clémenceau)</p> <p>9 - Boulevard Edmond Ducreux (carrefour boulevard Pasteur)</p> <p>10 - Chemin des Oliviers - Ancien poste du garde barrière</p> <p>11 - Avenue Charles de Gaulle (place Charles David)</p> <p>12 - Avenue Gabriel Péri (carrefour rue Montée de la Tour Philippe le Bel)</p> <p>13 - Avenue Général Leclerc</p> <p>14 - Chemin du Lozet (rue La Soustie)</p>
					NOMBRE D'EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE DU CANTON	39

ARS-LR N°2015-1916

DECISION TARIFAIRES N° 954 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD RIVIERE MARZE - 300783529

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial du GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 18/10/1922 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) sis 0, LD LES ARNAVES, 30190, SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 27/07/2015, par la délégation territoriale du GARD ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 27/07/2015.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 1 094 519.69€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	1 072 247.63
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	22 272.06
Accueil de jour	0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 91 209.97 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

EN EUROS	
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	53.31
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	45.17
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	37.65
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

**ARTICLE 3**

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4**

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.

**ARTICLE 5**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD RIVIERE MARZE (300783529).

FAIT A NIMES

, LE

**28 AOUT 2015**

Par délégation, le Délégué territorial  
Pour le Directeur Général

et par délégation

Le Délégué territorial du Gard

Claude ROLS

ARS-LR N°2015-1914

DECISION TARIFAIRES N° 944 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE - 300012697

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial du GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 30/04/2009 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697) sis 1, AV MARECHAL FOCH, 30700, UZES et géré par l'entité dénommée CH UZES (300780087) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2010

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier en date du 27/07/2015, par la délégation territoriale du GARD ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 27/07/2015.

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 1 255 104.65€ et se décompose comme suit :

DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS	
Hébergement permanent	1 139 692.89
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	0.00
Accueil de jour	115 411.76

**ARTICLE 2** La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 104 592.05 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	52.11
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	44.57
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	37.22
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

**ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

**ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.

**ARTICLE 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CH UZES » (300780087) et à la structure dénommée EHPAD LES JARDINS DE L'ESCALETTE (300012697).

FAIT A NIMES

, LE

**28 AOUT 2015**

Par délégation, le Délégué territorial

Pour le Directeur Général

et par délégation

Le Délégué Territorial du Gard

Claude ROLS

DECISION TARIFAIRES N° 789 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2015 DE  
EHPAD SAINT LAURENT - 300002201

Le Directeur Général de l'ARS Languedoc-Roussillon

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2014-1554 du 22/12/2014 de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 publiée au Journal Officiel du 24/12/2014 ;
- VU l'arrêté ministériel du 30/04/2015 publié au Journal Officiel du 10/05/2015 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2015 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 11/05/2015 publiée au Journal Officiel du 19/05/2015 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2015 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2015 portant nomination de ,par intérim, Mme MARCHAND en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de GARD en date du 27/05/2015 ;
- VU l'arrêté en date du 24/11/1994 autorisant la création d'un EHPAD dénommé EHPAD SAINT LAURENT (300002201) sis 0, QUA LA LAUZIERE, 30430, BARJAC et géré par l'entité dénommée SARL SEGES (300002193) ;
- VU la convention tripartite prenant effet le 01/01/2006
- VU l'arrêté conjoint n°2015-1529 en date du 20/07/2015 nommant Monsieur Philippe LAPORTE en qualité d'administrateur provisoire de l'EHPAD SAINT LAURENT pour une durée de 6 mois à compter du 30/07/2015, afin d'assurer les missions prévues aux articles R.331-6 et R.331-7 du code de l'action sociale et des familles, et notamment celle de recouvrer les créances et d'acquitter les dettes de l'établissement susvisé ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 30/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée EHPAD SAINT LAURENT (300002201) pour l'exercice 2015 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 08/07/2015, par la délégation territoriale de GARD ;

Considérant l'absence de réponse de la structure ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 08/07/2015.

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2015, s'élève à 338 324.40€ et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	338 324.40
UHR	0.00
PASA	0.00
Hébergement temporaire	0.00
Accueil de jour	0.00

**ARTICLE 2** La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 28 193.70 €.

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	28.49
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	20.89
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	13.29
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

- ARTICLE 3** Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4** La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture GARD.
- ARTICLE 5** Le directeur général de l'agence régionale de santé Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la structure dénommée EHPAD SAINT LAURENT (300002201) et à Monsieur Philippe LAPORTE, en sa qualité d'administrateur provisoire de ladite structure.

FAIT A

, LE 05/08/2015

Par délégation, le Délégué territorial

Pour le Directeur Général

et par délégation

Le Délégué Territorial du Gard

Claude ROLS